

EXCHANGES ÉCHANGES INTERCAMBIOS SCAMBI

N° 74, 2001/1

* Présentation	1	
* Concernant le SIDA	3	
Jésuites d’Afrique et Madagascar		
* Rencontre de jeunes jésuites	5	
Bernard Hubien, S.J., Belgique		
* Défis pour un jésuite en 2000	7	
Walter J. Ong, S.J., États Unis		
<table border="1"><tr><td style="text-align: center;">Foi et Justice dans l’Enseignement Supérieur Peter-Hans Kolvenbach, S.J.</td></tr></table>	Foi et Justice dans l’Enseignement Supérieur Peter-Hans Kolvenbach, S.J.9
Foi et Justice dans l’Enseignement Supérieur Peter-Hans Kolvenbach, S.J.		
* Lecture de la Lettre sur l’Apostolat Social	22	
Bartolomeo Sorge, S.J., Italie		
* Commentaire du <i>Status</i> 2000-2001	27	
Jean-Noël Audras, S.J., France		
* Recension d’un livre : <i>Néolibéralisme</i>	29	
Ildefonso Camacho, S.J., Espagne		
* Lettres	31	
Belgique, États Unis		

Promotio Iustitiae est publié par le Secrétariat pour la Justice Sociale à la Curie Généralice de la Compagnie de Jésus à Rome et imprimé sur papier 100% sans chlore. *PJ* est disponible en français, anglais, espagnol et italien.

Si vous souhaitez recevoir *PJ*, il suffit d'en faire la demande au Père Socius de votre Province, tandis que les non-jésuites sont priés de communiquer leur adresse à l'éditeur (en indiquant la langue préférée).

Promotio Iustitiae est publié aussi électroniquement en anglais sur le World Wide Web. L'adresse est :

<http://web.lemoyne.edu/jesuit/sj/>

Assurez-vous d'avoir créé une *bookmark* à la page de façon à trouver facilement le numéro le plus récent de *PJ*.

Si vous souhaitez discuter une idée de ce numéro, une brève réaction de votre part sera bien accueillie. Pour envoyer une lettre à *PJ* en vue de publication dans une prochaine livraison, veuillez utiliser l'adresse ou le numéro de fax ou le courrier électronique indiqué sur la couverture.

La reproduction d'articles est encouragée en citant *Promotio Iustitiae* comme source ainsi que l'adresse. Merci de nous envoyer une copie.

Michael Czerny, S.J.
Éditeur

PRÉSENTATION

Lorsque quelqu'un parle d'une école ou d'une université jésuite, d'une paroisse ou d'un centre de retraite jésuite, une image nous vient tout de suite à l'esprit et, avant même d'avoir plus de détails, une connaissance commune s'établit entre les interlocuteurs.

Au contraire, lorsque l'on parle de l'apostolat social on commence par utiliser un nom ou une expression qui souvent varie selon l'endroit où l'on est : *action sociale, ministère social ou pastorale sociale, justice sociale, travail ou service social, développement, mission ouvrière ou mission en monde populaire, travail auprès des minorités, des exclus ou marginalisés, Quart monde*. De plus, l'image concrète que les interlocuteurs ont en tête diffère généralement. Avant de s'entendre sur un même référent, vous devez expliquer très clairement le genre de travail : où, depuis quand, au milieu de qui, de quel façon, avec quels collègues, à quel niveau de la société, avec quelle approche et, finalement, pourquoi et avec quelles attentes.

À l'encontre des quatre exemples donnés plus haut, le secteur social ne possède pas de formes traditionnelles pour organiser son travail ; pas plus d'ailleurs que de moyens qui lui soit propre pour l'exécuter. Celui-ci adopte plutôt une variété infinie d'outils et d'institutions, et les adapte. Et tous ces moyens – que ce soit la recherche et la publication sociale, la promotion du changement et du développement humain, ou l'action sociale directe avec et pour les pauvres –diffèrent selon le temps et le lieu, les circonstances et, de plus, tendent à changer rapidement.

Richesse ou éparpillement ? Confusion ou sensibilité ? Est-ce un ministère prophétique aux marges de l'Église et au carrefour des idéologies ou est-ce une perte de temps en comparaison avec le travail pastoral, spirituel, théologique ou d'éducation que – dans l'esprit de plusieurs – les jésuites « normaux » font de façon générale ?

Ces réalités ne sont qu'une partie de ce qui soutend « l'initiative de l'apostolat social » qui a commencé en 1995 après la CG 34 et devrait se poursuivre jusqu'en 2005¹.

Le congrès international de Naples en juin 1997² a marqué la fin du premier quart de cette période et le Père Général, avec sa lettre sur l'apostolat social de janvier 2000³, a marqué la mi-temps. Une ébauche des *Caractéristiques*⁴ circule depuis bientôt trois ans et, alors que certaines parties sont mises en œuvre, testées et améliorées étapes par étapes, une version plus définitive prend forme.

Alors, si vous me posez une question sur l'apostolat social, je ne peux pas vous répondre en quelques mots. Ce que je peux faire c'est vous montrer plusieurs exemples qui tous visent à *imprégner les structures de la vie en commun d'une expression plus pleine de justice et de charité*⁵.

¹ *Promotio Iustitiae* 64 (juin 1996) et 67 (mai 1997).

² *Promotio Iustitiae* 68 (septembre 1997).

³ *Promotio Iustitiae* 73 (mars 2000), 19-24.

⁴ *Promotio Iustitiae* 69 (1998).

⁵ NC 298.

C'est ce que le présent numéro de *Promotio Iustitiae* veut faire. Il offre quelques exemples intéressants concernant les questions, niveaux, points de vue et préoccupations typiques de l'apostolat social de la Compagnie.

Dans le même esprit, je veux vous présenter *HEADLINES*, une nouvelle publication lancée en octobre dernier. Principalement distribué par courrier électronique, *HL* est un bulletin de nouvelles qui proviennent de l'apostolat social jésuite et y sont destinées. Son objectif est d'« échanger des nouvelles, stimuler des contacts, partager la spiritualité et promouvoir des réseaux ». Il s'adresse à tous les jésuites et à leurs partenaires travaillant dans ce domaine, ainsi qu'à toutes autres personnes intéressées. (Si vous ne recevez pas déjà *HL*, voir quatrième page de couverture)

Une des images les plus touchantes de la jeune Compagnie de Jésus est celle de St-Ignace et de ses compagnons écrivant des lettres qui, ensuite, parcouraient le monde dans toutes les directions. Combien importantes ces lettres furent pour lier les membres entre eux dans la charité et l'amour mutuel. « Cette union prend sa force », et ici nous passons au temps présent, « dans les échanges fréquents, le partage de l'information et une communication réciproque »⁶. Alors, qu'il en soit ainsi au sein de notre apostolat social éparpillé, mais de plus en plus vivant !

Michael Czerny, S.J.
Éditeur

⁶ *Constitutions* [821].

À la COMPAGNIE de JESUS concernant le SIDA

Coolock House
Afrique du Sud
16 juillet 2000

Chers frères en Christ,

En juillet 2000, se sont réunis à Durban (Afrique du Sud) plus de 12.000 délégués venus du monde entier, pour faire le point de la progression globale de la pandémie du SIDA, sous tous ses aspects. Parmi eux un certain nombre de jésuites et un collaborateur laïc de l'Assistance d'Afrique et Madagascar. Parmi les chiffres terribles qui nous étaient rappelés, figurait celui des 19,4 millions d'adultes et d'enfants qui sont séropositifs dans nos différents pays. On prévoit qu'en 2010, il y aura dans ces différents pays plus de 32 millions d'orphelins, du fait du SIDA.

La situation du VIH/SIDA dans quelques uns des pays d'Afrique*

	Adultes et enfants séropositifs (an 2000)	Pourcentage d'adultes (15-49 ans) qui sont séropositifs (an 2000)	Nombre évalué d'orphelins dû à toutes les causes (an 2010)
Cote d'Ivoire	760.000	10,8	1.414.000
R.D. du Congo	1.100.000	5,1	3.476.000
Ethiopie	3.000.000	10,6	6.863.000
Ghana	340.000	3,6	609.000
Kenya	2.100.000	13,9	1.357.000
Malawi	800.000	16,0	1.005.000
Nigeria	2.700.000	5,1	7.579.000
Afrique du Sud	4.200.000	19,9	3.581.000
Uganda	820.000	8,3	2.088.000
Tanzanie	1.300.000	8,1	2.149.000
Zambie	870.000	19,9	1.173.000
Zimbabwe	1.500.000	25,1	1.264.000
TOTAL	19.490.000		32.558.000

Même si elle revêt un aspect particulièrement aigu actuellement en Afrique, cette pandémie va affecter profondément l'ensemble des pays en voie de développement, particulièrement en Asie, en Amérique Centrale et dans les Caraïbes. Dès lors elle constitue un défi posé à toute la Compagnie de Jésus.

Cependant le problème du SIDA et la responsabilité d'y faire face ne sont pas du seul ressort des pays en voie de développement. D'un côté, c'est un crime contre la justice que les pays en voie de développement se voient refuser l'accès aux traitements thérapeutiques qui prolongent la durée de vie dont bénéficie le monde développé. De l'autre, la relative sécurité qu'offre un accès aisé à ces traitements risque de conduire à relâcher l'effort ou à sous estimer l'ampleur du problème, qui touche le monde entier et concerne toute la Compagnie. D'autant que ce sont les pauvres qui

* Sources : UNAIDS, *Report on the Global HIV/AIDS Epidemic*, juin 2000, et S. Hunter & J. Williamson, *Children on the Brink: Updated Estimates and Recommendations for Intervention*, juillet 2000.

semblent les plus touchés par le virus, et que notre option préférentielle pour les pauvres et notre engagement pour la justice nous obligent à répondre au défi que ce mal représente.

Tout en reconnaissant que les espoirs et les joies, les peines et les souffrances de ceux qui sont contaminés ou atteints par le SIDA sont aussi les espoirs et les joies, les peines et les souffrances du Christ dans notre monde d'aujourd'hui, nous nous sentons poussés à nous adresser à vous, nos frères de la Compagnie.

Nous exhortons toutes les **communautés et chacun** à se tenir prêt à travailler dans cet apostolat, parmi ceux qui vivent avec le SIDA. Une attention particulière et un soutien à tous ceux qui vivent ouvertement avec le virus s'imposent, car c'est alors seulement que nous pouvons briser le silence qui entoure cette maladie. Nous avons l'espoir que des personnes accepteront de travailler pour les orphelins, avec les jeunes qui sont la promesse du futur, en lien avec les organisations locales de soins à domicile qui s'y investissent.

Les personnes qui s'engagent dans cette tâche sont en droit d'attendre de leur Province un appui, lequel ne devient effectif que si leurs Provinciaux en font une tâche **prioritaire pour leur Province** :

- ce qui impliquerait que chaque Province ou Région désigne une personne chargée de promouvoir cet apostolat ; le travail de ce délégué devant nécessairement prendre en compte les interactions entre les secteurs pastoraux, éducatifs, sociaux et de la formation.
- les Provinces doivent identifier ceux qui travaillent déjà dans ces domaines et leur offrir leur appui en les aidant à intégrer leurs travaux au travail de la Compagnie.
- il serait bon que chaque Province propose des repères et des normes pour ces communautés contaminées ou atteintes par le SIDA, dont font partie des jésuites ou des collaborateurs laïcs.
- le travail dans le domaine du SIDA doit être une partie essentielle et indispensable de nos programmes de formation à partir du Noviciat et est un apostolat approprié pour la régence.
- le travail de la Province dans cet apostolat particulier doit aussi prévoir une coopération avec l'Église locale et toutes les organisations concernées.

L'**Assistance** devrait :

- encourager et faciliter le travail du coordinateur de l'Assistance
- s'assurer que le SIDA est bien intégré dans tous les programmes d'études des maisons de formation de l'Assistance.
- insister sur la formation pastorale continue à mener dans ce domaine, de tous les jésuites, jeunes et âgés.
- développer d'autres perspectives dans la théologie de l'espérance, de la douleur, de la souffrance, de la moralité, et en particulier du masculin/féminin.
- forger et maintenir, au niveau de l'Assistance, des liens forts entre ce domaine et tous les autres domaines d'apostolat des jésuites, en y incluant le Service Jésuite des Réfugiés.
- créer et promouvoir des réseaux de coopération et de partage d'informations, au sein de l'Assistance
- élaborer un cadre d'action large pour l'Assistance au sein de secteurs particuliers.

La tragédie du SIDA est telle qu'elle requiert une priorité absolue. Il est possible que le Père Général y réponde en créant un secrétariat chargé de superviser, de susciter, et d'encourager l'apostolat dans le domaine du SIDA, qu'il s'agisse du service, de la prévention, des soins, des orphelins, ou des prolongements théologiques. Ce secrétariat, qui serait un Service Jésuite pour le

SIDA, se situerait dans la même ligne que celui fondé par le P. Arrupe pour répondre aux besoins des réfugiés partout dans le monde. Nous demandons également que toute la question du SIDA et cette proposition soient mises à l'ordre du jour du prochain rassemblement des Provinciaux à Loyola, en septembre 2000.

En conclusion, nous disons à tous nos frères que, bien que ce problème soit immense, notre espoir l'est encore davantage. Nous sommes pleins d'espérance à cause du courage et de la foi vivante dont nous sommes témoins chez de nombreux malades du SIDA, des soins pleins d'amour apportés par les familles, les communautés et ceux qui travaillent dans ce domaine. Notre espérance est grande du fait du nombre croissant de jeunes jésuites, dans notre Assistance, qui s'y consacrent généreusement. Mais par dessus tout, notre espérance est grande à cause du Christ, qui est mort, ressuscité et qui reviendra dans la gloire.

Ted Rogers, S.J., Zimbabwe, coordinateur JESAM pour le SIDA.

Ferdinand Muhigirwa, S.J., R.D. Congo, coordinateur JESAM pour l'apostolat social

Angelo d'Agostino, S.J., Afrique orientale
Bruce Botha, S.J., Afrique du Sud
Jack Gillick, S.J., Afrique du Sud
Michael J. Kelly, S.J., Zambia-Malawi

K. Landsberg, S.J., Zimbabwe
Yves Morel, S.J., Côte d'Ivoire
Mme. Christine Mtize, Zimbabwe
Sam Okwuideghe, S.J., Nigéria-Ghana

Ted Rogers, S.J.
37 Admiral Tait Road
Marlborough, Harare
ZIMBABWE
jesuitaids@mango.zw
+263 4 300 028 (fax)

Ferdinand Muhigirwa, S.J.
a/s Procure des Missions
141, Koninginnelaan
1030 Bruxelles, BELGIQUE
canisius@kinpost.espmail.com
+243 88 40685 (fax)

+ + + + +

APOSTOLAT SOCIAL : une RENCONTRE de JEUNES JÉSUITES*

Bernard Hubien, S.J.

« L'engagement pour la vie à suivre Jésus, l'amitié quotidienne avec les pauvres peuvent changer une vie, continuer à changer des vies et créer des communautés, aider, parfois visiblement et souvent imperceptiblement, à construire un monde à la fois plus humain et plus divin »¹.

Cette conviction, les vingt-cinq « jeunes » jésuites européens réunis à Bruxelles à la fin du mois d'août 1999 la partagent. C'est l'un des aspects qui ressort fortement des quatre journées qu'ils ont passées ensemble. Un sentir commun les anime dans les divers lieux où ils sont engagés. Pour le comprendre, il faut revenir un peu en arrière.

* *Évangile et Justice*, 50/51 (décembre 1999).

¹ *Caractéristiques de l'apostolat social de la Compagnie de Jésus, Promotio Iustitiae* 69, 1998, 6.

Lors du congrès de Naples en juin 1997 sur l'apostolat social dans la Compagnie de Jésus, quelques jésuites récemment engagés dans ce champ d'activité se sont retrouvés. Constatant l'isolement dans lequel ils vivaient parfois cet engagement, ils se sont dit qu'il pourrait être intéressant de rassembler des compagnons de la même génération, insérés ou destinés comme eux dans une activité à caractère social. L'invitation, diffusée à travers toute l'Europe, a permis à vingt-cinq d'entre eux de se retrouver.

A l'ordre du jour, point de questions thématiques à traiter, point de conférences spécialisées. Le simple partage concret de ce qui fait leur vie. En petits groupes, ils se sont confiés les uns aux autres, relatant des événements, des rencontres qui les ont conduits dans l'apostolat social. Ensuite, ils ont essayé de discerner ce qui les stimule et ce qui les freine dans cet engagement.

Parmi tous ceux qui ont été évoqués, nous pouvons en relever quelques uns. Ce sont ceux qui ont été reconnus comme influençant grandement le travail. Il est bon de noter que stimulants et freins se répondent le plus souvent.

Commençons par ce qui apparaît comme freiner particulièrement l'engagement dans le secteur social. Tout d'abord, le constat d'un manque d'intégration d'une réflexion théologique et spirituelle dans le travail. Par manque de temps, par manque de moyens parfois.

Pourtant, il est difficile de proclamer que foi et justice sont indissociables si l'on en vient à oublier une réflexion sur les fondements de notre engagement.

Un autre frein se trouve dans la compréhension de ce qu'est le « succès », de ce que sont les « résultats ». Dans l'apostolat social, il n'y a souvent que quelques indices pour évaluer les résultats du travail. Pas de réussite grandiose, pas de traces très visibles. Seulement les fruits d'une présence, d'une relation.

Un dernier frein que l'on peut souligner, c'est la masse de travail à faire pour le petit nombre engagé dans cette mission. L'apostolat social a ses exigences qui ne s'accordent pas toujours à une planification stricte des tâches. Il y a les urgences, les demandes imprévisibles, les appels sans délais. Il faut y répondre. Et le travail s'accumule, s'accumule....

Cependant, les contacts, l'expérience et l'amitié avec les personnes, ceux pour qui et avec qui le plus souvent le travail se fait, stimulent le travail et poussent à aller plus loin. Le travail en équipe et en réseaux apporte aussi une dynamique qui permet de se plonger davantage dans le bain de l'apostolat social. Il faudrait encore citer le soutien des supérieurs, la collaboration avec des laïcs, la vie communautaire. Tout cela apporte à la mission reçue force et vigueur. C'est ce qui fait que les jeunes jésuites rassemblés trouvent leur joie dans le secteur social, aujourd'hui, et sont résolument convaincus de la force évangélique de leur engagement.

Cette rencontre n'avait d'autre raison que de se rencontrer, d'apprendre à se connaître. C'est en fait l'origine de tout réseau. Les vingt-cinq jeunes jésuites ont conscience que, dans le champ de l'apostolat social en Europe, ce réseau existe, qu'il est vivant.

Bernard Hubien, S.J.
Rue du Grand Hospice, 30
1000 Bruxelles
BELGIQUE

+32 2 227 6167 (fax)
pierre.favre@skynet.be

Dans le numéro de novembre 1999 des *Studies in the Spirituality of Jesuits*, l'éditeur John Padberg, S.J., a invité les jésuites des États Unis à répondre personnellement à la question suivante: *En tant que jésuite, quels défis vous interpellent à la fin de ce millenium et à l'aube du nouveau ?* Voici une réponse très intéressante à cette question.

DÉFIS pour un JÉSUISTE en 2000*

Walter J. Ong, S.J.

La question qui me provoque est, je crois, la même qui provoque l'Église et tous ceux qui croient en Jésus Christ.

Depuis la découverte de l'évolution cosmique et organique, l'Église n'a jamais vraiment établi une relation entre la révélation chrétienne et notre connaissance actuelle du monde que Dieu a créé. Grâce à des recherches nombreuses et fondamentalement incontestables, nous savons que l'univers dans lequel nous vivons est âgé de 12 à 14 milliards d'années. Depuis quelques dizaines d'années ceci est un fait connu de tous les êtres humains, tant des savants que des autres, des croyants et des non-croyants, des gens cultivés ou non, des laïcs au clergé ainsi que de tous les théologiens. De plus, aujourd'hui, la dimension de l'univers, quoique mesurée plus qu'approximativement, dépasse tout ce que l'on aurait pu imaginer jusqu'à tout récemment. En dépit des études innombrables et de la recherche qui ont rendu ces nouvelles connaissances accessibles à l'humanité, nombreux sont ceux qui, à l'intérieur comme à l'extérieur de communautés chrétiennes, ont à peine assimilé cette connaissance au plan théologique ou autre. L'Église ne peut indéfiniment continuer à agir et à parler en faisant fi de ce savoir. Il s'agit du monde que Dieu a créé.

Reconnaître le problème auquel nous sommes confrontés n'est pas y répondre ou même l'aborder. Comment pouvons-nous nous situer et situer la foi chrétienne par rapport à ce que nous savons aujourd'hui de la création divine ?

Peu importe l'immensité de l'univers, nous pouvons nous situer *dans l'espace* au sens où nous savons que nous sommes *ici*, même s'il faut faire un petit effort pour trouver ce que signifie *ici* en fonction de l'immensité de l'univers.

La question du temps est plus compliquée. Ce qui est remarquable c'est que bien que le temps soit éphémère – le temps s'envole – nous pouvons nous situer dans l'univers dans le *temps*, relativement facilement. Non pas en fonction du commencement de l'univers puisque nous ne pouvons pas établir avec exactitude son commencement (entre 12 et 14 milliards d'années approximativement) ; mais nous et le reste du monde qui nous entoure pouvons assez bien nous situer dans le temps réel en fonction d'événements historiques connus que nous pouvons dater par rapport à notre situation actuelle dans le temps, tel qu'il nous est connu dans l'histoire profane.

Quelque soit l'âge de l'univers, nous savons que, dans un regard de foi, les chrétiens s'y réfèrent en fonction de l'Incarnation de Jésus-Christ, de sa vie et de sa mort ; que la Bible a pris soin d'ancrer dans notre temps profane. Cet ancrage temporel n'est pas d'une précision parfaite, évi-

* *Studies in the Spirituality of Jesuits*, 32:1 (janvier 2000).

demment, mais plutôt de cette exactitude avec laquelle nous travaillons quand nous abordons ce qui concerne l'Antiquité. Cet ancrage est tourné vers l'avenir. Nous ne pouvons pas revenir *en arrière* à l'Incarnation ou à d'autres événements passés. L'accomplissement chrétien, le second avènement du Christ, est *en avant*. Ce qui signifie que nous ferions mieux d'intégrer les perspectives des études sur l'évolution dans notre compréhension chrétienne de la création.

L'univers est sans cesse en évolution au présent et au *futur*. Comprendre la création comme n'étant pas susceptible d'évolution n'a aucun avenir. De même, une histoire du monde qui ignore l'évolution est tout simplement fausse. Comprendre le monde – dans lequel la révélation de Dieu a été donnée et existe encore aujourd'hui – comme n'étant pas susceptible d'évolution est théologiquement fatal.

L'urgence de nous positionner dans la création réelle de Dieu, plutôt qu'au sein d'une création imaginée dans laquelle nous sommes plus à l'aise, est intensifiée aujourd'hui non seulement par l'étendue de notre connaissance réelle sur l'univers mais aussi parce que la place du genre humain au sein de ce même univers n'a cessé de changer radicalement depuis des années.

Le 22 janvier 1985, j'ai donné la conférence du Wollson College à l'université d'Oxford. Le titre signifie ce qu'il énonce : « L'écriture est une technologie qui restructure la pensée ». L'écriture a changé irrémédiablement la relation des êtres humains à la création. Plus tard, l'imprimerie devait modifier cette relation encore plus. Et l'électronique encore davantage. Avec l'ordinateur, les hommes sont en interaction avec *l'univers en évolution* et cela de façons impensables il y a quelques années. Avec la communication internet, nous *fonctionnons* désormais non d'après un calendrier préétabli mais bien au point précis du temps où se trouve vraiment l'univers.

Cette question est urgente et complexe – trop complexe pour être examinée pleinement dans le cadre d'une réponse à votre question. Cela ne fait que rendre la question plus urgente.

Walter J. Ong, S.J.

Professeur émérite d'université

Jesuit Hall

3601 Lindell Blvd.

St. Louis, MO 63108

U. S. A.

+1 314 977 7211 (fax)

ongwj@slu.edu

+ + + + +

Les vingt-huit universités de la Compagnie aux États-Unis ont tenu une conférence sur « L'engagement pour la justice dans l'enseignement supérieur jésuite » à l'Université Santa Clara (Californie), du 5 au 8 octobre 2000, pour marquer le 25^e anniversaire du Décret 4 de la 32^e Congrégation Générale de la Compagnie de Jésus, et pour réfléchir sur son impact sur l'apostolat universitaire de la Compagnie aux États-Unis. Les 420 participants, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de hauts responsables, souscrivirent au discours du Père Général comme fondement sur lequel planifier l'éducation à la justice sur chaque campus. L'expression « les Universités de la Compagnie » est utilisée ici pour traduire « Jesuit Colleges and Universities ». Le discours du Père Général est aussi disponible à :

www.scu.edu/news/releases/1000/kolvenbach-fre.html

Le SERVICE de la FOI et la PROMOTION de la JUSTICE dans L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR JÉSUIE aux ÉTATS-UNIS

Peter-Hans Kolvenbach, S.J.

Introduction

Cette conférence sur l'engagement pour la justice dans l'enseignement supérieur jésuite américain intervient à un moment important de l'histoire déjà riche des vingt-huit universités représentées ici ce soir. Nous nous joignons également à l'Université de Santa Clara qui célèbre le 150^e anniversaire de sa fondation.

Tout aussi significatif que ce moment dans notre histoire est ce lieu même. La vallée de Santa Clara, ainsi nommée après une mission au cœur de ce campus, est mondialement connue sous le nom de Silicon Valley, siège de la puce électronique. À coup sûr, lorsque le Père Nobili, fondateur de cette université, a vu l'église et les bâtiments en ruine de l'ancienne mission franciscaine, il n'aurait jamais pu imaginer que cette vallée deviendrait le centre d'une telle révolution technologique mondiale.

Associer mission et puce électronique est caractéristique de toutes les écoles jésuites, fondées à l'origine pour répondre aux besoins éducatifs et religieux des pauvres populations d'immigrées, elles sont devenues des institutions hautement sophistiquées au milieu de richesses, de pouvoir et de cultures mondiales. Le tournant du millénaire les révèle dans toute leur diversité : elles sont plus vastes, mieux équipées, plus complexes et professionnelles que jamais, mais aussi davantage soucieuses de leur identité catholique et jésuite.

Dans l'histoire de l'enseignement supérieur jésuite américain, il y a matière à rendre grâce d'abord au Seigneur et à l'Église, et bien entendu à tous les professeurs, étudiants, administrateurs et bienfaiteurs qui ont fait de cet enseignement ce qu'il est aujourd'hui. Cette conférence vous rassemble, vous qui venez de tous les coins des États-Unis avec des invités des universités jésuites étrangères, non pas pour vous congratuler mutuellement mais pour un objectif stratégique. Au nom des institutions pluralistes, professionnelles et complexes que vous représentez, vous êtes là pour répondre à une question aussi difficile que centrale : comment les universités jésuites aux États-Unis peuvent-elles exprimer la priorité que leur inspire la foi pour la justice, dans ce qu'elles sont comme institutions chrétiennes d'enseignement supérieur, dans ce que font leurs professeurs et dans ce que deviennent leurs étudiants ?

A titre de contribution à votre réponse, je voudrais (I.) réfléchir avec vous sur ce qu'a signifié foi et justice pour les jésuites depuis 1975, (II.) considérer ensuite certaines circonstances concrètes actuelles, (III.) suggérer ce que la justice enracinée dans la foi pourrait signifier dans l'enseignement supérieur jésuite américain et (IV.) conclure avec un programme pour la première décennie 2000.

I. L'engagement jésuite pour la foi et la justice, nouveau en 1975

Je commence par rappeler un autre anniversaire que cette conférence célèbre. Il y a vingt-cinq ans, dix ans après la clôture du Concile Vatican II, les délégués jésuites, venant du monde entier, se sont réunis pour la 32^e Congrégation Générale afin d'examiner comment la Compagnie de Jésus répondait alors aux transformations profondes de toute la vie de l'Église, suscitées et déclenchées par Vatican II.

Après avoir beaucoup prié et délibéré, la Congrégation a pris progressivement conscience que toute la Compagnie de Jésus, dans l'ensemble de ses œuvres, était invitée par l'Esprit de Dieu à se lancer dans une nouvelle direction. L'objectif primordial de la Compagnie de Jésus, à savoir « le service de la foi », doit aussi inclure « la promotion de la justice ». Cette nouvelle direction n'était pas réservée à ceux qui travaillaient déjà avec les pauvres et les marginalisés dans ce qu'on appelait « l'apostolat social », mais plutôt elle constituerait un engagement qui allait devenir « un souci de toute notre vie et constituer une dimension de toutes nos tâches apostoliques »¹. Cette union de la foi et de la justice était si centrale à la mission de toute la Compagnie qu'elle allait devenir « l'élément intégrateur » de toutes les œuvres de la Compagnie², et à la lumière de cette union de la foi et de la justice on accorderait alors « une attention particulière » à évaluer chacune des œuvres, y compris les institutions académiques³.

J'ai moi-même participé à la CG 32 en tant que représentant de la Province du Proche Orient, où pendant des siècles, l'activité apostolique des jésuites s'est concentrée sur l'enseignement dans une célèbre université, et dans certaines écoles secondaires remarquables. Bien sûr, certains jésuites travaillaient dans des villages très pauvres, des camps de réfugiés, ou des prisons, et certains se battaient pour les droits des travailleurs, des immigrants, et des étrangers. Or, ceci n'était pas considéré comme une mission jésuite habituelle, authentique. A Beyrouth, nous savions bien que notre école de médecine, encadrée par de très saints jésuites, produisait, au moins à l'époque, certains des citoyens les plus corrompus de la ville. Mais cela semblait normal. L'état d'esprit social du Proche Orient explosif ne favorisait pas le combat contre les structures d'injustice et de péché. La libération de la Palestine était la question sociale la plus importante. Les églises chrétiennes s'étaient engagées elles-mêmes dans de nombreuses œuvres caritatives, mais l'engagement à promouvoir la justice les aurait assimilées aux mouvements gauchistes et aux agitations politiques.

La situation que je décris dans le Proche Orient n'était pas exceptionnelle dans la Compagnie à travers le monde, à cette époque là. Je n'étais pas le seul délégué à ignorer les questions touchant à la justice et à l'injustice. Le Synode des Evêques de 1971 avait déclaré de manière prophétique que « l'action en faveur de la justice et la participation dans la transformation du monde nous apparaissent clairement comme une dimension constitutive de l'annonce de l'évangile, ou autre-

¹ CG32, d.4, n.47.

² CG32, d.2, n.9.

³ Voir CG32, d.2, n.9 et d.4, n.76.

ment dit, de la mission de l'Église pour le salut de l'humanité et sa libération de toute situation d'oppression »⁴, mais peu d'entre nous savaient ce que cela voulait dire dans nos situations concrètes.

Plus tôt, en 1966, le Père Arrupe avait souligné devant les Provinciaux de l'Amérique Latine combien la situation socio-économique, à travers le continent, contredisait l'Évangile, et « de cette situation naît l'obligation morale de la Compagnie de repenser toutes ses missions et toute forme d'apostolat pour voir s'ils répondent vraiment aux priorités urgentes que la justice et l'équité sociale réclament »⁵. Nous étions nombreux à ne pas comprendre l'importance et la pertinence de son message pour nos situations. Mais notez bien que le Père Arrupe n'a pas demandé la suppression de l'apostolat de l'éducation au profit de l'activité sociale. Bien au contraire il a affirmé que « même un apostolat tel que l'enseignement tant désiré par la Compagnie et dont l'importance est claire pour le monde entier doit être aujourd'hui objet de réflexion sous toutes ses formes concrètes, à la lumière des exigences du problème social »⁶.

Peut-être que l'incompréhension et l'hésitation de certains d'entre nous était une des raisons pour lesquelles la CG 32 a fini par prendre une position radicale. Avec une passion à la fois pleine d'inspiration et déconcertante, la CG a inventé la formule « service de la foi et promotion de la justice », et l'a utilisée à bon escient pour inciter chaque œuvre de la Compagnie et chaque jésuite individuel à se positionner, en ne laissant que peu de latitude aux timorés. Nombreux furent ceux qui, à l'intérieur et à l'extérieur de la Compagnie, furent outrés par « la promotion de la justice ». Comme le Père Arrupe l'avait pressenti à juste titre, ses jésuites entraient collectivement sur un chemin de croix, plus sévère, qui engendrait sans doute des malentendus et même des oppositions de la part des autorités civiles et ecclésiastiques, de nombreux amis et de certains d'entre nous. Aujourd'hui, vingt-cinq ans plus tard, cette option fait partie intégrante de notre identité jésuite, de la conscience de notre mission, et de notre image publique tant dans l'Église que dans la société⁷.

L'expression résumée « le service de la foi et la promotion de la justice » présente toutes les caractéristiques d'un slogan ambitieux utilisant un minimum de mots pour inspirer un maximum de vision dynamique, au risque cependant d'être ambigu. Examinons en premier lieu le service de la foi, puis la promotion de la justice.

A. Le service de la foi

Depuis nos origines en 1540, la Compagnie a été officiellement et solennellement chargée de « la défense et de la propagation de la foi ». En 1975 la Congrégation a réaffirmé que, pour nous jésuites, la défense et la propagation de la foi est une question de vie ou de mort, même si les mots employés peuvent changer. Fidèle au Concile Vatican II, la Congrégation souhaitait que notre prédication et notre enseignement ne visent pas à faire du prosélytisme ou à imposer notre religion aux autres, mais plutôt à proposer Jésus et son annonce du Royaume de Dieu, dans un esprit d'amour envers tous.

Au moment même où le Vatican abandonnait la formule « *propaganda fide* », la CG 32 passait de la « propagation » au « service » de la foi. Dans le décret 4 la Congrégation utilisa l'expression

⁴ Synode des Evêques, « Justice dans le monde », 1971.

⁵ Pedro Arrupe, S.J., « Sur l'apostolat social en Amérique latine », décembre 1966, *Acta Romana* 14, 791.

⁶ *Ibid.*

⁷ Cf. Peter-Hans Kolvenbach, S.J., « Sur l'Apostolat Social », janvier 2000, *Promotio Iustitiae* 73 (mai 2000), n.3.

« proclamation de la foi » que je préfère⁸. Toutefois, dans le contexte séculaire de la spiritualité jésuite, le « service de la foi » ne peut signifier rien d'autre que proposer à notre monde⁹ le cadeau contre-culturel du Christ. Mais pourquoi le « service de la foi » ? La Congrégation répond elle-même à cette question en utilisant l'expression grecque « *diakonia fidei* »¹⁰. Elle se réfère au Christ comme Serviteur souffrant, réalisant sa « *diakonia* » dans le service total de Son Père, en livrant sa vie pour le salut de tous. Dès lors, « un jésuite ne se contente donc pas de n'importe quelle réponse aux besoins des hommes et des femmes d'aujourd'hui. L'initiative doit venir du Seigneur que est à l'œuvre ici et maintenant dans les événements et les hommes. Dieu nous invite à nous joindre à lui dans ses travaux, comme il l'entend et selon ses voies »¹¹.

Je ne pense pas que nous autres délégués à la 32^e Congrégation étions conscients des dimensions théologiques et éthiques de la mission de service du Christ. Une plus grande attention à la « *diakonia fidei* » aurait pu nous éviter les incompréhensions nées de l'expression « promotion de la justice ».

B. La promotion de la justice

Cette expression est difficile à traduire dans de nombreuses langues. Nous autres délégués étions familiers des promotions commerciales dans un grand magasin, également de la promotion à un plus haut rang ou poste dont bénéficient amis ou ennemis ; nous n'étions pas familiarisés avec la promotion de la justice. Pour être juste, rappelons qu'une congrégation générale n'est pas une académie scientifique compétente pour distinguer et définir, clarifier et classer. Face à des besoins apostoliques radicalement nouveaux, elle a choisi d'inspirer, d'enseigner, et même de prophétiser. Dans son désir d'être plus incisive dans la promotion de la justice, la Congrégation a évité des mots traditionnels comme charité, miséricorde ou amour, qui n'étaient pas à la mode en 1975 ; philanthropie et même développement n'allaient pas non plus. La Congrégation a plutôt utilisé le mot « promotion » avec sa connotation de stratégie bien planifiée pour rendre le monde juste.

Saint Ignace ayant voulu que l'amour ne s'exprime pas seulement par des mots mais aussi par des actes, la Congrégation a engagé la Compagnie sur cette voie de la promotion de la justice, comme une réponse concrète, radicale mais proportionnée à un monde souffrant injustement. Encourager la vertu de justice chez chacun ne suffisait pas. Seule une justice fondamentale peut provoquer les changements structurels et de comportements nécessaires à l'éradication des injustices oppressives et pécheresses, qui sont un scandale vis à vis de l'homme et de Dieu.

Cette sorte de justice demande un engagement envers les pauvres, tourné vers l'action, avec des choix personnels courageux. Pour certaines oreilles, l'expression relativement modérée de « promotion de la justice » évoquait un langage révolutionnaire, subversif, voire violent. C'est ainsi que le Ministère américain des Affaires Etrangères a récemment accusé certains jésuites colombiens d'être les fondateurs d'une organisation de guérilla inspirée par le marxisme. Les vives réactions qui ont suivi ont obligé le gouvernement américain à présenter ses excuses pour cette erreur, ce qui montre que le message était passé.

⁸ « L'évangélisation est proclamation de la foi qui agit dans l'amour des hommes (voir Galates 5, 6 ; Éphésiens 4, 15) : elle ne peut se réaliser vraiment sans promotion de la justice » (CG32, d.4, n.28).

⁹ Cf. CG34, d.26, n.5.

¹⁰ Par exemple, CG32, d.11, n.13.

¹¹ CG34, d.26, n.8.

De même que dans la « *diakonia fidei* » le terme foi n'est pas précisé, de même dans l'expression « promotion de la justice » le terme justice reste également ambigu. La CG 32 n'aurait pas voté le décret 4, si, d'une part, la justice socio-économique en avait été exclue, ou si, d'autre part, la justice de l'Évangile n'y avait pas été incluse. Une prise de position en faveur de la justice sociale qui était presque idéologique et, simultanément, une option forte pour « cette justice de l'Évangile, laquelle est en quelque sorte le sacrement de l'amour et de la miséricorde de Dieu »¹² étaient toutes les deux indispensables. En refusant de clarifier la relation entre les deux, la CG 32 maintenait sa radicalité, en juxtaposant « *diakonia fidei* » et « promotion de la justice ».

Dans d'autres décrets de la même Congrégation, lorsque les deux dimensions de la mission unique de la Compagnie étaient mentionnées ensemble, certains délégués ont cherché à réaliser une expression plus intégrée en proposant des amendements tels que le service de la foi à travers ou par la promotion de la justice. De telles expressions pouvaient mieux rendre ce que le Synode de 1971 avait identifié de « l'action en faveur de la justice et la participation à la transformation du monde, en tant que dimension constitutive de l'annonce de l'évangile »¹³. Mais on peut comprendre la crainte de la Congrégation par rapport à une approche trop soignée ou intégrée qui affaiblirait l'appel prophétique et atténuerait le changement radical dans notre mission.

Rétrospectivement, cette simple juxtaposition a conduit parfois à une « lecture tronquée, partielle et mal équilibrée » du Décret 4¹⁴, mettant l'accent unilatéralement « sur un aspect de cette mission au détriment d'un autre »¹⁵, faisant de la foi et de la justice des pistes alternatives, même rivales de cette mission. « Le dogmatisme ou l'idéologie nous ont parfois amenés à nous traiter les uns les autres en adversaires plus qu'en compagnons ». « Nous avons, dans certains cas, séparé la promotion de la justice de sa source, la foi »¹⁶.

Pour les uns, la dimension de la foi était trop souvent présumée et considérée comme implicite, comme si notre identité comme jésuites suffisait. Certains se sont rués vers la promotion de la justice sans beaucoup d'analyse et de réflexion, et en ne se référant qu'occasionnellement à la justice de l'Évangile. Ils semblaient reléguer le service de la foi à un passé disparu.

D'autres se raccrochaient à un certain style de foi et d'Église. Ils donnaient l'impression que la grâce de Dieu ne concernait que la vie à venir, et que la réconciliation divine n'entraînait aucune obligation à remettre les choses en ordre ici même sur cette terre.

Dans cette évaluation assez franche, je n'ai pas tellement utilisé mes propres mots mais plutôt ceux des Congrégations successives, de manière à partager avec vous le remords qu'éprouve toute la Compagnie pour toutes distorsions et excès survenus, et pour montrer comment, tout au long des vingt cinq dernières années, le Seigneur nous a patiemment enseignés à servir la foi qui fait la justice, d'une manière plus intégrale.

C. Le ministère de l'éducation

Au cœur des déclarations radicales et des interprétations unilatérales qu'a suscité le décret 4, nombreux étaient ceux qui émettaient des doutes sur le maintien de grandes institutions éducati-

¹² CG33, d.1, n.32.

¹³ Synode des Evêques, « Justice dans le monde », 1971.

¹⁴ Pedro Arrupe, *Enracinés et fondés dans la charité*, 67 (*Acta Romana* 18, 534).

¹⁵ CG33, d.1, n.33.

¹⁶ CG34, d.3, n.2.

ves. Ils laissaient entendre, quand ils n'insistaient pas clairement, que le travail social direct auprès des pauvres et l'engagement au sein de leurs mouvements devaient constituer la priorité. Aujourd'hui cependant, la valeur de l'apostolat de l'éducation est généralement reconnue, secteur qui emploie la plus grande part des forces et ressources jésuites, mais seulement à condition qu'elle transforme ses objectifs, contenus, et méthodes.

Même avant la CG 32, le Père Arrupe avait déjà donné corps à ce qu'est la « *diakonia fidei* » dans les ministères éducatifs, en déclarant en 1973, lors du Congrès International des anciens élèves des jésuites en Europe : « Aujourd'hui notre objectif éducatif principal doit être de former des hommes pour les autres ; des hommes qui ne vivront pas pour eux mêmes mais pour Dieu et pour son Christ – pour le Dieu fait homme qui a vécu et qui est mort pour le monde ; des hommes qui ne peuvent même pas concevoir l'amour pour Dieu qui n'inclurait pas l'amour pour le plus petit de ses voisins ; des hommes vraiment convaincus que l'amour pour Dieu qui ne conduit pas à la justice pour tous les hommes est une tromperie »¹⁷. L'intervention de mon prédécesseur ne fut pas bien reçue par beaucoup d'anciens élèves à cette rencontre de Valencia ; mais l'expression, « hommes et femmes pour les autres », a beaucoup aidé les institutions académiques de la Compagnie à se poser les questions sérieuses qui ont conduit à leur transformation¹⁸.

Le Père Ignacio Ellacuría, dans son intervention en 1982 ici à l'Université de Santa Clara, a exprimé avec éloquence son choix en faveur de la promotion de la justice dans l'apostolat éducatif : « Une université chrétienne doit prendre en compte la préférence de l'Évangile pour les pauvres. Ce qui ne signifie pas que seuls les pauvres peuvent étudier à l'Université ; cela ne signifie pas non plus que l'Université doive renoncer à sa visée d'excellence académique – excellence nécessaire à la solution de problèmes sociaux complexes. Cela signifie que l'Université doit être présente intellectuellement là où c'est nécessaire : pour offrir la science à ceux qui n'ont pas de science ; pour donner des compétences à ceux qui n'ont pas de compétences ; pour être une voix pour ceux qui n'ont pas les qualifications académiques pour défendre et légitimer leurs droits »¹⁹.

Dans ces deux déclarations, on découvre le même souci d'aller au delà d'un spiritualisme désincarné ou d'un activisme social sécularisé, de manière à renouveler l'apostolat éducatif, en paroles et en actes, au service de l'Église, dans un monde d'incroyance et d'injustice. Nous devrions être très reconnaissants pour tout ce qui a été accompli dans cet apostolat, à la fois dans la fidélité aux caractéristiques de 400 ans d'éducation ignatienne, et l'ouverture aux signes des temps en mutation. Aujourd'hui, une ou deux générations après le décret 4, nous vivons dans un monde qui a un besoin encore plus grand de « la foi qui fait la justice ».

II. Une « composition » de notre temps et lieu

Les vingt-cinq années d'histoire que nous avons traversées et que nous avons brièvement passées en revue nous amènent au temps présent. Ignace de Loyola commence beaucoup de méditations de ses Exercices Spirituels par « une composition de lieu », exercice de l'imagination qui resitue la prière contemplative dans des circonstances humaines concrètes. Ce monde étant le champ de la présence et de l'activité de Dieu, Ignace croit que nous pouvons trouver Dieu si nous nous approchons du monde avec une foi généreuse et un esprit de discernement.

¹⁷ Pedro Arrupe, S.J., Adresse au Congrès des anciens élèves des jésuites, Valencia, août 1973, en *Hombres para los demás*, Barcelone : Diafora, 1983, 159.

¹⁸ Voir *Les caractéristiques de l'éducation de la Compagnie de Jésus*, 1986.

¹⁹ Ignacio Ellacuría, S.J., « Una universidad para el pueblo », *Diakonia* 6:23 (1982), 81-88.

Une rencontre dans la Silicon Valley évoque non seulement le carrefour de la mission et des puces informatiques, mais aussi le dynamisme et même la prédominance qui caractérisent les États-Unis en ce moment. Des talents énormes et une prospérité sans précédent sont concentrés dans ce pays qui crée 64 nouveaux millionnaires chaque jour. C'est le quartier général de la nouvelle économie qui se répand dans le monde entier et transforme la trame des affaires, du travail et des communications. Des milliers d'immigrants arrivent de partout : entrepreneurs de l'Europe, professionnels de la haute technologie de l'Asie du Sud qui fournissent la main d'œuvre des industries de services, ainsi que des travailleurs d'Amérique Latine et d'Asie du Sud-Est qui s'attellent aux tâches physiques – constituant une diversité ethnique, culturelle et sociale étonnante.

En même temps, les États-Unis font face à de nouvelles divisions sociales aggravées par le « fossé numérique » qui sépare ceux qui ont accès au monde de la technologie de ceux qui en sont exclus. Cette faille, avec ses causes dans les différences sociales, raciales et économiques, a comme cause première les discriminations chroniques dans la qualité de l'enseignement. Ici dans la Silicon Valley, par exemple, certains des tout premiers centres de recherche universitaires du monde prospèrent à côté de pauvres écoles publiques où des étudiants afro-américains et immigrants abandonnent l'école en masse. À l'échelle de la nation, un enfant sur six est condamné à l'ignorance et à la pauvreté.

Cette vallée, cette nation et le monde entier ne ressemblent pas du tout à ce qu'ils étaient il y a vingt cinq ans. Avec la chute du communisme et la fin de la guerre froide, la politique nationale mais aussi internationale a été éclipsée par un capitalisme résurgent sans rival idéologique. L'Union Européenne rassemble lentement d'anciens rivaux continentaux en une communauté qui est aussi une forteresse. L'ancien « second monde » s'efforce de réparer les dommages humains et écologiques laissés par les régimes prétendus socialistes. Les industries se délocalisent vers des pays plus pauvres, non pas pour redistribuer richesses et offrir des perspectives d'avenir, mais pour exploiter l'avantage relatif des bas salaires et des réglementations négligentes sur l'environnement. De nombreux pays s'appauvrissent de plus en plus, surtout quand la corruption et l'exploitation l'emportent sur la société civile et où de violents conflits ne cessent d'éclater.

Cette composition de notre temps et lieu embrasse six milliards d'hommes et femmes, jeunes et vieux, certains naissant d'autres mourant, certains blancs et beaucoup bruns, jaunes et noirs²⁰. Chacun étant unique, tous aspirent à vivre leur vie, à utiliser leurs talents, à faire vivre leur famille et à s'occuper de leurs enfants et des plus âgés, à jouir de la paix et de la sécurité et à faire que demain soit meilleur.

Grâce à la science et à la technologie, la société humaine est capable de résoudre des problèmes tels que nourrir les affamés, héberger les sans-abris, ou développer des conditions de vie plus justes, mais elle s'obstine dans son incapacité à y parvenir. Comment se fait-il que le *boom* économique le plus prospère et le plus mondial jamais connu, laisse encore de côté plus de la moitié de l'humanité dans la pauvreté ? La CG 32 fait sa propre analyse mesurée et son appréciation morale : « Les inégalités et les injustices ne peuvent plus être perçues comme le résultat de quelque fatalité naturelle : elles sont plutôt reconnues comme l'œuvre de l'homme et de son égoïsme.... Malgré les possibilités ouvertes par la technique, il devient de plus en plus clair qu'il n'est pas prêt à payer le prix d'une société plus juste et plus humaine »²¹.

²⁰ Voir « La contemplation de l'Incarnation », Ignace de Loyola, *Exercices Spirituels*, nn.101-109.

²¹ CG32, d.4, nn.27, 20.

L'injustice s'enracine dans un problème spirituel, et sa solution nécessite une conversion spirituelle du cœur de chacun et une conversion culturelle de notre société mondiale afin que l'humanité, avec tous les moyens puissants dont elle dispose, puisse exercer sa volonté à changer les structures de péché qui accablent notre monde. Chaque année, le *Rapport sur le Développement Humain* des Nations Unies représente un défi lancinant à poser un regard critique sur les conditions de vie essentiels aux États-Unis et dans les 175 autres pays de notre planète²².

Ainsi se révèle le monde dans toute sa complexité, avec ses grandes promesses planétaires et ses innombrables et tragiques trahisons. Ainsi se révèle le monde dans lequel les institutions jésuites d'enseignement supérieur sont appelées à servir la foi et à promouvoir la justice.

III. Enseignement supérieur jésuite américain pour la foi et la justice

Dans les temps et lieux complexes dans lesquels nous nous trouvons, et à la lumière des récentes Congrégations Générales, je voudrais énumérer certaines caractéristiques idéales, manifestes dans trois dimensions complémentaires de notre enseignement supérieur jésuite : le devenir personnel de nos étudiants, ce que fait notre corps professoral, le fonctionnement de nos universités. Quand je parle d'idéaux, certains sont faciles à atteindre, d'autres restent obstinément des défis, mais ensemble ils participent à l'orientation de nos institutions et à long terme, les identifient. Les Provinciaux des États-Unis viennent de mettre en place un important Comité d'Enseignement Supérieur en vue de proposer des critères sur le personnel enseignant, le *leadership* et le parrainage jésuite de nos universités²³. Puissent ces critères nous aider à mettre en pratique les caractéristiques idéales sur lesquelles nous méditons ensemble à présent.

A. Formation et apprentissage

L'idéologie prédominante actuelle réduit le monde humain à une jungle planétaire dont la loi primordiale est la survie du plus fort. Les étudiants qui souscrivent à cette idéologie veulent acquérir des compétences professionnelles et techniques de pointe, afin d'être compétitifs sur le marché, et obtenir un des postes relativement rares à la fois épanouissant et lucratif. C'est là le succès attendus de nombreux étudiants (et de leurs parents !).

Toutes les universités américaines, y compris les nôtres, sont poussées sous forte pression à opter pour le succès dans ce sens. Mais ce que nos étudiants veulent – et méritent – inclut et transcende ce « succès matériel », fondé sur des compétences de marché. La vraie mesure de nos universités jésuites est la personne que devient l'étudiant.

Pendant quatre cent cinquante ans, l'enseignement jésuite a cherché à éduquer la totalité de la personne intellectuellement et professionnellement, psychologiquement, moralement et spirituellement. Mais dans la réalité planétaire qui émerge, avec ses énormes potentialités et ses profondes contradictions, la personne totale est différente de la personne totale de la Contre-Réforme, de la Révolution Industrielle ou du 20^e siècle. « La personne totale » de demain ne peut être totale sans une conscience éclairée de la société et de la culture, conscience avec laquelle elle contribuera

²² Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), *Rapport sur le Développement Humain*, 1990-présent (annuel).

²³ En février 2000, la Conférence Jésuite des États-Unis a mis sur pied un Comité sur l'Enseignement Supérieur de cinq personnes en vue de préparer des recommandations sur 1) le *sponsoring* de la Compagnie par rapport aux Universités de la Compagnie aux États-Unis ; 2) l'attribution de personnel à ces institutions ; 3) le choix des Présidents (spécialement les présidents non jésuites) pour ces institutions.

socialement et généreusement au monde tel qu'il est. En bref, la personne totale de demain doit avoir un sens bien éduqué de la solidarité.

Nous devons donc hausser le niveau de notre éducation jésuite en vue « d'éduquer la personne totale à être solidaire du monde tel qu'il est ». La solidarité s'apprend davantage par « le contact » que par les « concepts », comme le Saint Père l'a récemment déclaré lors d'une conférence à une université italienne²⁴. Quand le cœur est touché par l'expérience directe, il se peut que l'esprit soit poussé à changer. L'engagement personnel avec la souffrance innocente, avec les injustices que d'autres subissent, est le catalyseur de la solidarité, ce qui suscite alors une recherche intellectuelle et une réflexion morale.

Les étudiants, au cours de leur formation, doivent laisser la dure réalité de ce monde pénétrer leur vie, afin qu'ils apprennent à la ressentir, à la réfléchir de manière critique, à répondre à sa souffrance et à s'y engager de manière constructive. Il leur faut apprendre à percevoir, réfléchir, juger, choisir et agir pour les droits des autres, particulièrement ceux des plus petits et des opprimés. L'aumônerie universitaire stimule une telle compassion active, intelligente, et responsable, compassion qui mérite le nom de solidarité.

Nos universités sont aussi fières d'offrir une gamme étonnante de programmes complémentaires de service et d'insertion, sur le terrain hors-campus et des cours pratiques. Ceux-ci ne devraient pas être trop optionnels ou périphériques, mais au cœur du programme d'études de chaque université jésuite.

Nos étudiants sont engagés dans toutes sortes d'actions sociales – donner des cours de soutien aux marginaux, manifester à Seattle, servir dans les soupes populaires, promouvoir le mouvement anti-avortement, protester contre le *School of the Americas* (l'École des Amériques) – et nous en sommes fiers. Mais la mesure des universités jésuites n'est pas ce que nos étudiants font, mais ce qu'ils deviennent et la responsabilité chrétienne et adulte qu'ils exerceront dans l'avenir envers leur voisin et leur monde. Pour l'instant, les activités dans lesquelles ils sont engagés, même avec de très bons résultats, sont pour leur formation. Ceci ne fait pas de l'université un camp d'entraînement pour des activistes sociaux. Mais les étudiants ont besoin maintenant d'un engagement proche des pauvres et des marginaux, afin de se laisser enseigner par la réalité et devenir des adultes solidaires dans l'avenir.

B. Recherche et enseignement

Si la mesure et l'objectif de nos universités reposent sur ce que les étudiants deviennent, alors le corps enseignant est au cœur de nos universités : sa mission est de rechercher la vérité sans faillir et de former chaque étudiant à devenir une personne totale solidaire qui prendra des responsabilités dans le monde tel qu'il est. De quoi le corps enseignant a-t-il besoin pour répondre à cette vocation essentielle ?

La recherche du corps enseignant, « qui se doit d'être rationnellement rigoureuse, fermement enracinée dans la foi et ouverte au dialogue avec tout homme de bonne volonté »²⁵, n'obéit pas seulement aux règles de chaque discipline mais embrasse en définitive la réalité humaine afin d'aider à faire de ce monde un lieu plus digne où les six milliards que nous sommes puissent ha-

²⁴ Jean-Paul II, Allocution à l'Université Catholique du Sacre Cœur, Milan, 5 mai 2000, n.9.

²⁵ *Ibid.* n.7.

biter. Je tiens à affirmer que le savoir universitaire est valable en soi, et en même temps savoir qui doit se demander : « Pour qui ? Pour quoi ? »²⁶.

Nous avons l'habitude de parler des professeurs au pluriel, mais ce qui est en jeu dépasse largement la somme des efforts et des engagements individuels. C'est un dialogue interdisciplinaire continu de recherche et de réflexion, une mise en commun constante des compétences. Le but est d'assimiler les expériences et les intuitions selon les différentes disciplines dans « une vision du savoir qui, bien conscient de ses limites, ne se satisfait pas de fragments mais tente d'intégrer ces dernières dans une synthèse véridique et pleine de sagesse »²⁷ du monde tel qu'il est. De nombreux professeurs ne se sentent malheureusement pas prêts professionnellement, humainement et je dirai spirituellement à un tel échange.

Dans certaines disciplines comme les sciences de la vie, les sciences sociales, le droit, le commerce ou la médecine, le lien avec « notre temps et lieu » peut paraître plus évident. Ces professeurs appliquent les spécialités de leur discipline aux questions de justice et d'injustice dans leur recherche et leur enseignement dans les domaines de la santé, de l'assistance judiciaire, des politiques publiques et des relations internationales. Mais chaque domaine de connaissance et chaque discipline a ses valeurs à défendre avec ses répercussions au niveau éthique. Chaque discipline, au-delà des spécialisations nécessaires, doit s'engager dans la société humaine, dans la vie humaine et dans l'environnement, de manière appropriée portant le souci moral sur la façon dont nous devrions vivre ensemble.

Tous les professeurs, malgré le cliché de la tour d'ivoire qu'on leur attribue, sont en contact avec le monde. Cependant, il n'est pas de manière de voir neutre ou dépourvue de valeurs. Par préférence, par option, notre manière de voir jésuite adopte celle du pauvre. Donc l'engagement de nos professeurs pour la foi et la justice engendre un déplacement mental significatif dans la manière de voir et le choix des valeurs. En adoptant la manière de voir de ceux qui souffrent de l'injustice, nos professeurs recherchent la vérité et partagent leur recherche et leurs résultats avec nos étudiants. Il y a une question légitime, même si elle ne semble pas très universitaire, que chaque professeur doit se poser, « dans ma recherche et mon enseignement, où et vers qui va mon cœur ? ». S'attendre à ce que nos professeurs adoptent une telle option si nette et s'expriment à son sujet n'est pas chose facile bien sûr ; cela engendre des risques. Mais je crois vraiment que c'est ce que les éducateurs jésuites ont publiquement déclaré, au sein de l'Église et dans la société, comme étant notre engagement caractéristique.

Afin de s'assurer que les vrais intérêts des pauvres trouvent place dans la recherche, les membres du corps professoral ont besoin d'une collaboration organique avec ceux qui dans l'Église et dans la société travaillent parmi les pauvres et pour les pauvres et recherchent activement la justice. Ensemble, ils doivent s'engager dans tous les aspects : être présents aux pauvres, définir la recherche, recueillir les données, réfléchir aux problèmes, planifier et agir, évaluer, et faire une réflexion théologique. Dans chaque Province de la Compagnie où se trouvent nos universités, le corps professoral doit privilégier les relations de travail avec l'apostolat social jésuite et ses projets concernant les questions de pauvreté et d'exclusion, du logement, du SIDA, de l'écologie et de la dette du tiers monde – ainsi qu'avec le Service Jésuite des Réfugiés qui aident les réfugiés et les populations déplacées de force.

²⁶ Cf. CG34, d.17, n.6.

²⁷ Jean-Paul II, *op.cit.*, n.5.

De même que les étudiants ont besoin des pauvres pour apprendre, de même les professeurs ont besoin de s'associer à l'apostolat social pour faire de la recherche, enseigner et former. De telles associations ne font pas des universités jésuites des succursales de services sociaux ou des agences de changement social, comme certains discours du passé ont pu le faire craindre ; elles sont une garantie vérifiable de l'option du corps professoral et contribuent, comme on dit familièrement « à coller au réel ».

Si les professeurs choisissent des points de vue incompatibles avec la justice de l'Évangile et considèrent la recherche, l'enseignement et l'apprentissage comme distincts de la responsabilité morale par rapport à leurs répercussions sociales, il faut passer un message à leurs étudiants. Ils les confortent dans leur désir de poursuivre leur carrière et leurs intérêts personnels sans référence à personne d'« autre » qu'eux mêmes.

En revanche, quand les professeurs s'engagent vraiment dans un dialogue interdisciplinaire et dans une recherche aux implications sociales en association avec des ministères sociaux, ils mettent en œuvre et démontrent que le savoir est service, et les étudiants apprennent à les imiter en tant que « maîtres de vie et d'engagement moral »²⁸, comme le Saint Père l'a dit.

C. Notre manière de procéder

Si ce que deviennent les étudiants est la mesure de nos universités, et si le corps professoral est au cœur de tout cela, alors que reste-t-il à dire ? C'est peut-être le troisième sujet : le caractère de nos universités – comment procèdent-elles dans leur organisation interne et quelle influence ont-elles sur la société ? – qui est le plus difficile.

Nous nous sommes déjà attardés sur l'importance de la formation et de l'apprentissage, de la recherche et de l'enseignement. L'action sociale que les étudiants entreprennent et le travail socialement pertinent fait par les professeurs sont d'une importance vitale et nécessaires, mais ils ne sauraient à eux seuls résumer tout le caractère d'une université jésuite ; ils n'épuisent ni son engagement pour la foi et la justice et ni l'ensemble de ses responsabilités envers la société.

Mais alors qu'est ce qui constitue ce caractère idéal ? Et qu'est-ce qui contribue à l'image que le public s'en fait ? Dans le cas d'une université jésuite, ce caractère est certainement la mission (définie par la CG 32 et réaffirmée par la CG 34) : la *diakonia fidei* et la promotion de la justice, caractéristique d'une université jésuite dans sa manière de procéder et de servir socialement.

Comme le dit la CG 34, l'université jésuite doit être fidèle à la fois au substantif « université » et à l'adjectif « jésuite ». Être université implique de se consacrer « à la recherche, à l'enseignement et aux diverses formes de service qui correspondent à sa mission culturelle ». Être jésuite « demande que l'université agisse en harmonie avec les exigences du service de la foi et de la promotion de la justice formulées dans le décret 4 de la 32^e Congrégation Générale »²⁹.

Historiquement, la première manière qu'ont eue nos universités de réaliser leur engagement pour la foi et la justice fut dans la politique des admissions, les mesures de discrimination positive en faveur des minorités et les bourses pour les étudiants moins favorisés³⁰ ; ces manières de faire continuent d'être des moyens efficaces. Une procédure encore plus caractéristique de la nature de

²⁸ Jean-Paul II, Allocution à la Faculté de Médecine de l'Université Catholique du Sacré Cœur, 26 juin 1984.

²⁹ CG34, d.17, nn.6,7.

³⁰ « Pour les pauvres, [les universités] sont des voies majeures d'avancement social » (CG34, d.17, n.2).

l'université de la Compagnie se trouve dans les politiques d'embauche et de titularisation. En tant qu'université, il est nécessaire de respecter les normes établies académiques, professionnelles et du travail, mais en tant que jésuite, il est essentiel d'aller plus loin et de trouver les moyens d'attirer, de recruter et d'encourager ceux qui partagent activement la mission.

Je considère que nous avons fait en tant que jésuites des efforts considérables et louables pour aller plus loin et plus en profondeur : nous avons mis en œuvre notre spiritualité ignatienne, nos capacités de réflexion, et certaines de nos ressources internationales. Les résultats positifs sont évidents, par exemple dans le décret « Les jésuites et la vie universitaire » de la dernière Congrégation Générale, et dans cette conférence-ci sur « L'engagement pour la justice dans l'enseignement supérieur jésuite » ; et d'autres résultats positifs sont à espérer de la part du Comité de l'Enseignement Supérieur qui travaille sur les critères jésuites.

En paraphrasant Ignacio Ellacuría je dirai que c'est dans la nature de chaque université d'être une force sociale, et c'est la vocation d'une université jésuite d'assumer consciemment la responsabilité d'être une telle force pour la foi et la justice. Tout institut jésuite d'enseignement supérieur est appelé à vivre dans une réalité sociale (comme nous l'avons vu dans la « composition » de notre lieu et temps) et à vivre pour cette réalité sociale, à l'éclairer de sa perspicacité universitaire et à utiliser l'influence de l'université pour la transformer³¹. C'est pour cela que les universités de la Compagnie ont des raisons différentes et plus fortes que beaucoup d'autres institutions académiques et de recherche, de s'occuper du monde tel qu'il est, avec ses injustices, et de contribuer à le remodeler à la lumière de l'Évangile.

IV. En conclusion, un programme

Le 25^e anniversaire de la CG 32 est occasion de grandes actions de grâce.

Nous rendons grâce pour l'université de la Compagnie, sa conscience du monde dans sa totalité et dans sa profondeur ultime, créé mais défiguré, pécheur mais sauvé, et nous assumons notre responsabilité d'université jésuite dans la société humaine si scandaleusement injuste, si complexe à comprendre et si difficile à changer. Avec l'aide des autres et surtout des pauvres, nous voulons jouer notre rôle en tant qu'étudiants, en tant qu'enseignants et chercheurs, et en tant qu'université jésuite dans la société.

En tant qu'enseignement supérieur jésuite nous appréhendons de nouveaux moyens d'apprendre et d'être formé dans la poursuite d'une solidarité adulte ; de nouvelles méthodes de recherche et d'enseignement au sein d'une communauté universitaire de dialogue ; et une nouvelle manière universitaire de pratiquer la foi et la justice dans la société.

Assumant nos caractéristiques d'université jésuite dans le nouveau millénaire, nous le faisons avec sérieux et espérance. Car cette mission elle-même a produit des martyrs qui prouvent que « qu'une institution d'enseignement supérieur et de recherche peut devenir un instrument de justice au nom de l'Évangile »³². Or, pour l'université jésuite, mettre en œuvre le Décret 4 ne se fait

³¹ « L'université est une réalité sociale et une force sociale, marquée historiquement par ce qu'est la société dans laquelle elle vit et destinée à illuminer et transformer, grâce à la force sociale qu'elle est, cette réalité dans laquelle elle vit et pour laquelle elle doit vivre » (Ellacuría, *op.cit.*).

³² Peter-Hans Kolvenbach, S.J., Allocution à la Congrégation des Provinciaux (20 septembre 1990), n.22, *Acta Romana* 20 (1990), 452.

pas une fois pour toute. C'est plutôt un idéal à assumer sans relâche et à travailler, un ensemble de caractéristiques à explorer sans cesse et à mettre en œuvre, une conversion pour laquelle nous devons prier sans cesse.

Dans *Ex Corde Ecclesiae*, le Pape Jean-Paul II confie aux universités catholiques un programme d'enseignement, de recherche et de service qui représente un défi : « La dignité de la vie humaine, la promotion de la justice pour tous, la qualité de la vie personnelle et familiale, la protection de la nature, la recherche de la paix et de la stabilité politique, un partage plus juste des ressources mondiales, et un nouvel ordre économique et politique qui sera au service de la communauté humaine, au niveau national et internationale »³³. Ce sont à la fois de grands idéaux et des tâches concrètes. J'encourage nos universités jésuites à s'y adonner avec compréhension critique et profonde conviction, avec foi fervente et beaucoup d'espérance durant les premières années du nouveau siècle.

Les termes admirables de la CG 32 nous montrent le long chemin à suivre : « La route qui mène à la foi et celle qui mène à la justice sont inséparables ; et c'est sur cette route unique, sur cette route difficile, que l'Église en son pèlerinage – la Compagnie de Jésus et l'Université jésuite – doit cheminer et peiner. La foi et la justice sont inséparables dans l'Évangile qui nous enseigne que la « foi opère par la charité »³⁴. Elles ne peuvent donc être séparées ni dans nos projets, ni dans nos actions, ni dans notre vie »³⁵. Pour la plus grande gloire de Dieu.

Merci beaucoup !

6 octobre 2000

³³ Jean-Paul II, *Ex Corde Ecclesiae*, août 1990, n. 32.

³⁴ Galates 5, 6.

³⁵ CG32, d.2, n.8.

LECTURE de la LETTRE sur l'APOSTOLAT SOCIAL*

Bartolomeo Sorge, S.J.

Le 10 octobre 1949, le Supérieur Général de la Compagnie de Jésus, Jean-Baptiste Janssens, présentait l'*Instruction sur l'Apostolat Social* qui serait devenue la *magna charta* de l'engagement des jésuites pour la justice sociale¹.

Lors du 50^e, le 24 janvier 2000, l'actuel Supérieur Général, Peter-Hans Kolvenbach, avec la *Lettre sur l'Apostolat Social*, invite à réfléchir sur le chemin parcouru et sur les nouvelles perspectives qui s'ouvrent aujourd'hui à l'engagement social des jésuites². La *Lettre* rappelle qu'après la 34^e Congrégation Générale en 1995, la Compagnie a entrepris un examen de conscience au sujet de l'apostolat social des jésuites en vue de la programmation pour la décennie 1995-2005³.

En fait, les jésuites sont actuellement appelés à un triple engagement 1) repenser leur vocation sociale, à la lumière des dernières Congrégations Générales ; 2) procéder à un sérieux examen de conscience sur les retards et les résistances qui freinent encore l'apostolat social de tant de jésuites ; 3) suivre certaines directives communes.

1. Repenser la vocation sociale

Les profonds changements culturels, sociaux et ecclésiaux des dernières décennies ne pouvaient pas ne pas impliquer la Compagnie de Jésus, qui vit aux avant-postes du service chrétien dans le monde – observe le Père Kolvenbach. Par conséquent, en jetant un regard sur le chemin parcouru, le Père Général rappelle que, il y a déjà vingt-cinq ans, la Compagnie a senti le besoin de convoquer à titre extraordinaire la CG 32 (1974-1975) pour repenser l'identité du jésuite.

La première conséquence a été que l'engagement social des jésuites – dont le Père Janssens avait parlé en 1949 – ne peut pas être considéré seulement comme un secteur spécifique d'apostolat, réservé à un nombre limité de personnes spécialisées, mais doit être envisagé comme dimension intrinsèque de toutes les œuvres apostoliques de la Compagnie. La CG 32 a en effet redéfini l'identité du jésuite de la manière suivante : être jésuite aujourd'hui « c'est s'engager sous l'étendard de la croix dans la lutte décisive de notre époque, qui est la lutte pour la foi et la lutte pour la justice qu'elle implique »⁴. De plus, comme l'expliquait la Congrégation, « la mission de la Compagnie de Jésus aujourd'hui est le service de la foi, dont la promotion de la justice constitue, une exigence absolue en tant qu'elle appartient à la réconciliation des hommes demandée par leur réconciliation avec Dieu »⁵.

Donc, l'attention à l'égard des problèmes de la justice et de la promotion humaine est directement liée au charisme originaire de Saint Ignace, tel qu'il est contenu dans les *Exercices Spirituels* et

* « L'impegno sociale dei gesuiti oggi », *Aggiornamenti Sociali* 51:5 (mai 2000), 374-379.

¹ Cfr. Jean-Baptiste Janssens, S.J., « *Instruction sur l'Apostolat Social* » (10 octobre 1949), *Promotio Iustitiae* 66 (février 1997), 23-34.

² *Promotio Iustitiae* 73 (mars 2000), 19-24.

³ Dans ce but un Congrès International des jésuites engagés dans l'apostolat social a eu lieu à Naples en juin 1997. Voir *Promotio Iustitiae* 68 (septembre 1997).

⁴ CG32, d.2, n.2.

⁵ CG32, d.4, n.2.

dans les *Constitutions*. Cela explique le fait que les jésuites se sont présentés, dès le début, comme « hommes de frontière, dont la maison est le monde », prêts à se rendre partout où l'on espère agir plus pour la plus grande gloire de Dieu : là où l'homme vit et grandit, souffre et meurt ; là où on projette et construit la société de demain ; là où le témoignage de la foi et l'unité de l'Église sont le plus menacés. « Partout dans l'Église, même dans les champs d'activité de pointe et les plus difficiles, aux carrefours des idéologies, dans les secteurs sociaux, là où les exigences brûlantes de l'homme et le message permanent de l'Évangile ont été ou sont confrontés, il y a eu, il y a les jésuites »⁶.

Dans sa *Lettre*, le Père Kolvenbach confirme cet élément spécifique de la vocation du jésuite : « Depuis ses origines les plus reculées – écrit-il – l'option préférentielle pour les pauvres, sous des formes diverses selon les époques et les lieux, a marqué l'histoire tout entière de la Compagnie » (n.2). En effet, c'est Saint Ignace lui-même qui a saisi clairement le lien intrinsèque qui unit entre eux l'annonce de l'Évangile et l'engagement pour la justice.

Déjà, dans la Charte fondamentale de l'Ordre (*Formula Instituti Societatis Iesu*), après avoir expliqué que la mission de la Compagnie est d'aider les hommes à s'ouvrir à Dieu et à vivre intégralement l'Évangile, il aborde le sujet des moyens nécessaires que le jésuite devra utiliser dans cette mission ; le fondateur met sur le même plan le « service de la foi » (*Verbi Dei ministerium*) et le « service de la charité » (*caritas opera*), c'est-à-dire l'annonce de l'Évangile et l'engagement pour la justice animé par la charité. Saint Ignace donne quelques exemples de ce « service de la charité » (la réconciliation entre dissidents, le service aux malades dans les hôpitaux, l'aide aux détenus), tout en ajoutant immédiatement qu'il s'agit seulement d'« exemples » : les jésuites pourront et devront prendre d'autres engagements de charité et de justice, selon ce que les temps et les circonstances, la gloire de Dieu et le bien commun exigent (*prout ad Dei gloriam et commune bonum expedire visum erit*)⁷.

Après le rappel aux origines, la *Lettre* du Père Kolvenbach reconnaît qu'une impulsion décisive vers une nouvelle conscience du charisme ignatien dans le domaine social a été favorisée par le Concile Vatican II, outre les sérieux défis de notre temps ; et on doit aussi être bien reconnaissant au Père Arrupe, qui « adopta avec passion cette orientation apostolique et la fit solidement reposer sur la relation tout à fait évangélique entre la justice sociale [...] et le nouveau commandement de l'amour » (n.2).

Par conséquent, les jésuites, réunis dans la CG 32, ayant acquis une conscience plus claire que « la route qui mène à la foi et celle qui mène à la justice sont inséparables » et que foi et justice « ne peuvent donc être séparées ni dans nos projets, ni dans nos actions, ni dans notre vie »⁸, ne peuvent pas hésiter à procéder prophétiquement au « choix décisif » de « s'engager sous l'étendard de la croix dans la lutte décisive de notre époque, qui est la lutte pour la foi et la lutte pour la justice qu'elle implique [...], en faisant, de cet engagement le point essentiel qui caractérise aujourd'hui ce que sont et ce que font les jésuites »⁹. Donc, « être jésuites » aujourd'hui signifie s'engager à traduire l'Évangile dans la culture, les problèmes et les comportements des

⁶ Paul VI, Allocution aux participants à la CG32, 3 décembre 1974, et Jean Paul II, Allocution aux participants à la CG34, 5 janvier 1995.

⁷ Cfr. la *Formule de l'Institut*, approuvée par le Pape Jules III dans la bulle apostolique *Exposcit debitum* (21 juillet 1550), n.1.

⁸ CG32, d.2, n.8.

⁹ CG32, d.2, nn.2,3.

hommes et de la société de notre temps, et cela implique que les disciples d'Ignace reproduisent dans leur vie et action cette identité renouvelée du jésuite du troisième millénaire¹⁰.

2. Surmonter retards et résistances

Après la CG 32, la Compagnie a intensifié son engagement pour la foi et la justice évangéliques. Aujourd'hui, les jésuites se doivent d'être de plus en plus présents aux nouvelles frontières de l'évangélisation et de la promotion humaine, contre toute forme de violence et d'injustice. Ils veulent annoncer l'Évangile, tout en s'engageant dans des initiatives concrètes contre la faim qui touche encore aujourd'hui un milliard d'êtres humains ; contre la dette internationale qui étouffe les pays du Tiers Monde en créant de nouvelles formes de colonialisme et d'exploitation ; contre le racisme sous toutes ses formes, de la discrimination pour la couleur de la peau aux relents d'égoïsme envers les émigrés ; contre la criminalité organisée, des séquestres anonymes aux différentes ramifications de la *mafia* ; contre la guerre et le cortège de barbarie qui l'accompagne toujours : tueries d'innocents, réfugiés, dévastations ; contre les nouvelles pauvretés humaines de la société du bien-être, de la marginalisation des handicapés aux attentats contre la vie humaine. Tout cela aussi pour accomplir la mission confiée par Paul VI et confirmée par Jean-Paul II, de s'engager contre l'athéisme théorico-pratique, qui se manifeste dans la conception d'une vie considérée exclusivement sous le profil économique, dans l'hédonisme et dans le relativisme éthique, dans la négation de tout principe moral absolu, allant jusqu'à confondre liberté et libertinage.

Les Jésuites savent qu'ils risquent leur vie dans ces batailles de l'évangélisation et de la promotion humaine « Comme s'il désirait confirmer la mission de foi et de justice, – écrit le Père Général dans sa *Lettre* – Dieu a providentiellement gratifié la Compagnie du don mystérieux du martyr, en ces dernières années » (n.4).

Tout cela cependant ne permet pas de cacher les retards, les peurs et les résistances qui freinent encore le renouvellement. Par conséquent, le Père Kolvenbach demande à tous de procéder à un sérieux examen de conscience. Notre apostolat social – dénonce le Père Général – « trahit quelques faiblesses inquiétantes: il semble qu'il y ait de moins en moins de jésuites disponibles et préparés pour l'apostolat social, tandis que ceux qui se trouvent déjà sur le terrain sont parfois découragés et dispersés, privés en quelque sorte de collaboration et d'organisation » (n.5). Certes cette crise est due aussi à des facteurs extérieurs, spécialement aux mutations socio-culturelles de notre époque. Cependant, si on ne réagit pas tout de suite et vigoureusement, l'apostolat social de la Compagnie risque de perdre force et élan, direction et mordant.

En tout cas, ces obstacles n'affectent pas la validité du « choix décisif » qui a été fait. On ne revient pas en arrière, disait le Père Arrupe en 1978 : c'est un processus irréversible, « d'ailleurs un tel retour nous serait interdit par la fidélité à notre vocation, et même il s'avérerait impossible dans la dynamique actuelle des besoins de l'Église et du monde »¹¹.

¹⁰ La *Lettre* le fait en citant les *Normes Complémentaires*, document officiel qui synthétise les orientations et les décrets des quatre Congrégations Générales qui suivent le Concile Vatican II : « La mission actuelle de la Compagnie est le service de la foi et la promotion, dans la société, de cette justice évangélique qui est l'incarnation de l'amour et de la miséricorde salvifique de Dieu » (NC 245, § 2).

¹¹ Pedro Arrupe, S.J., Discours de clôture de la Congrégation des Procureurs (5 octobre 1978) n.4, en *Acta Romana* 17 (1978), 560.

Il est donc nécessaire, d'une part, d'intensifier l'engagement dans la formation et les efforts pour éliminer les résidus de la vieille mentalité ; d'autre part, de dépasser les craintes et les difficultés et de discerner concrètement les nouveaux défis posés par l'évangélisation et la promotion humaine à l'apostolat social dans les différentes situations où sont engagés les jésuites « Il s'agit là – écrit le Père Kolvenbach – de redécouvrir et de rediscerner continuellement – *in situ* – les exigences et les défis que les récentes Congrégations Générales lancent à notre action sociale dans les sociétés, les cultures et les religions d'aujourd'hui » (n.6).

Selon quelles orientations ?

3. Orientations pour l'apostolat social

Le Père Kolvenbach en indique seulement quelques unes, plus importantes et universelles. La première chose à faire – dit-il – est de coordonner les forces et les efforts de tous. Déjà, le Père Janssens, il y a cinquante ans, insistait sur la nécessité de la coordination, pour une meilleure efficacité de l'apostolat social des Jésuites « Quel résultat n'obtiendra-t-on pas dans la Compagnie, – déclarait-il – le jour où nous unirons nos forces pour nous mettre ensemble à l'œuvre avec un humble courage! ».

Ce qui, hier, était un souhait, est devenu aujourd'hui une nécessité. En effet, de nos jours, les problèmes sociaux sont plus complexes et ne peuvent être résolus qu'à travers une approche interdisciplinaire et avec des initiatives diverses et convergentes. Cependant, face à la pluralité des méthodes d'opération et des modèles d'organisation auxquels on doit avoir recours dans l'apostolat social, le Père Kolvenbach exhorte à utiliser au maximum les potentialités dont dispose la Compagnie en tant que « corps apostolique ». Il s'agit, en substance, d'unir les forces et les initiatives, en garantissant en même temps un ample flux d'informations utiles et à jour, « des manières d'exploiter toutes les possibilités qui nous sont offertes comme corps apostolique universel et international » (n.8).

La deuxième orientation n'est pas moins importante. Il s'agit d'intégrer entre eux les différents plans ou niveaux dans lesquels s'insèrent la présence multiforme et l'action des jésuites au plan social « car nous prenons davantage conscience que les structures de la vie humaine en commun sont de différentes sortes, non seulement économiques et politiques, mais aussi culturelles et religieuses. Elles conditionnent toute la vie humaine; elles peuvent toutes l'affaiblir ou la détruire, et elles sont toutes capables d'être imprégnées par l'Évangile et d'incarner une justice et une charité plus grandes » (n.6). Pour cela, tandis que se font recherches et analyses théoriques, il est important d'être attentif au territoire et aux contextes concrets dans lesquels on opère. Cela n'aurait aucun sens pour la Compagnie de s'adonner dans les Centres d'Études Sociales à la recherche scientifique, ou dans les Écoles de Formation Politique à la préparation de nouveaux leaders, s'il manquait un rapport direct avec les jésuites qui opèrent dans des situations concrètes de marginalisation et de pauvreté ; cependant – exhorte le Père Général – « recherchons de façon active des manières d'allier les compétences en analyse sociale et en réflexion théologique avec l'expérience du contact avec les pauvres et du travail avec ceux qui subissent des injustices de toutes sortes » (n.8).

Enfin, une troisième orientation a aujourd'hui une importance fondamentale dans l'apostolat social de la Compagnie : la collaboration avec les laïcs non jésuites. Sans la contribution déterminante des laïcs, l'apostolat social n'est plus possible. Il faudra donc ouvrir aux laïcs le riche patrimoine de la spiritualité ignatienne, en respectant bien sûr leur conscience, et valoriser les capa-

cités et l'expérience dont ils sont porteurs. « Nos collaborateurs non jésuites – écrit le Père Kolvenbach – aussi devraient être vraiment assurés d'un bon accès à l'héritage spirituel et à l'expérience apostolique de la Compagnie, dont ils pourront tirer profit dans la mesure où ils intégreront leurs antécédents personnels et leurs dons. Il est indispensable d'offrir à nos collaborateurs des occasions d'apprentissage, de réflexion et de prière, de même qu'une formation permanente, dans un grand respect, toujours, de leurs convictions religieuses » (n.8).

Voici donc quelles sont les perspectives et les orientations générales auxquelles les jésuites sont appelés pour inspirer aujourd'hui l'apostolat social. La *Lettre* se termine, affirmant que le renouvellement de l'engagement pour une vie de foi radicale qui s'exprime dans la lutte pour la justice constitue une précieuse opportunité (« une grande grâce ») pour le renouvellement de la Compagnie elle-même. Le Père Kolvenbach en est persuadé, et nous avec lui.

Bartolomeo Sorge, S.J.
Aggiornamenti Sociali
Piazza S. Fedele 4
20121 Milano
ITALIE

+39 02 8635 2239 (fax)
basorge@tin.it

+ + + + +

Lorsque le Provincial de France, le P. Jean-Noël Audras, publie le nouveau *status* en juin de chaque année, il donne également un compte-rendu de la vie de la Province. « Les décisions prises, préparées, parfois longuement mûries, dessinent, en effet, notre manière d'être dans les années à venir. Il s'agit de nos conditions de vie : dans quels bâtiments, quelles institutions, avec quel style ; mais aussi de nos orientations apostoliques ». De ce commentaire du *status* pour 2000-2001, voici le chapitre « clarifications institutionnelles », qui concerne l'apostolat social.

COMMENTAIRE sur les *STATUS* 2000-2001*

Jean-Noël Audras, S.J.

Le nouveau CERAS (Centre de Recherche et d'Action Sociales) a été fondé il y a environ cinq ans. Après ce temps de lancement, il importait de préciser la mission de celui-ci et de prendre une plus nette conscience que le CERAS d'aujourd'hui est une création nouvelle qui se distingue très nettement de ce que fut le CERAS issu de l'Action populaire à Vanves. Cette clarification a mis en lumière plusieurs caractéristiques fondamentales : le CERAS est une équipe de cinq jésuites qui ont pour objectif l'intervention dans la réalité sociale. Ils concentrent leur intérêt sur les grands changements sociaux qui affectent la vie des hommes et des femmes de notre pays et qui, d'une manière ou de l'autre, concernent l'inscription de l'homme, de groupes de personnes, dans la société, comme on dit : « le lien social ». Cette intervention prend des moyens qui sont : des opérations diverses de formation des personnes ou d'évaluation de groupes, des équipes de recherche, la revue *Projet*. Parmi les formations (cours, sessions, accompagnements de mouvements) figure désormais l'Université politique organisée tous les deux ans ; le CERAS prend une part active à sa réalisation en partenariat avec plusieurs mouvements : elle veut aider les jeunes à prendre conscience de l'importance de la dimension politique, à y prendre goût, à s'y engager ; elle espère que ces jeunes seront dans l'avenir des acteurs de la vie politique inspirés par les valeurs de l'Évangile et que, se connaissant les uns les autres, ils se soutiendront. L'équipe du CERAS se caractérise aussi par une approche interdisciplinaire des questions : non seulement sociologique mais aussi éthique et théologique. Certes, la recherche ou l'intervention dans un groupe s'effectue selon les normes propres aux pratiques sociales ; de ce fait, les membres du CERAS collaborent avec des personnes d'horizons confessionnels très divers, mais il est clair pour les membres du CERAS et pour ceux avec qui ils travaillent (le « réseau » du CERAS) que leur engagement sur ce terrain trouve sa source dans leur foi et leur enracinement ecclésial et que leur approche de l'homme en société inclut un questionnement éthique et un questionnement théologique. Dernière caractéristique : chaque membre du CERAS est lui-même engagé sur le terrain social dans une action « militante », et, pour la plupart, par l'habitat en quartier populaire de banlieue, autre manière de manifester que le CERAS se veut attentif aux situations concrètes et que son objectif est l'intervention sociale.

Cette évaluation des objectifs du CERAS s'est inscrite dans une réflexion plus large sur l'**Apostolat social** dans la Province. Nous avons certainement à être les uns les autres plus clairs sur ce que signifie cette dimension de nos engagements apostoliques à laquelle le Père Général nous a plusieurs fois appelés. L'Apostolat social nous concerne tous ; en même temps il ne recouvre pas tout. Il est une dimension à la fois localisée et universelle de notre apostolat. Localisée, parce que la caractéristique de l'Apostolat social est qu'il rencontre les hommes comme

* Province de France, *Bulletin d'information* 332, 30 juin 2000.

membres de groupes (groupe de ceux qui habitent tel type de quartier ; groupe de ceux qui sont affectés par tel changement dans les conditions de travail, dans la politique de la santé ou dans la politique de la justice, dans la politique d'accueil des étrangers, etc.). En ce sens, lorsque nous sommes proches d'une personne que nous essayons d'aider alors qu'elle est en détresse, même si nous travaillons bien dans le sens de la justice de Dieu qui sauve chacun, nous ne sommes pas dans l'Apostolat social. Cependant, dans la mesure où nous sommes conscients que la détresse de telle ou telle personne n'est pas seulement un « problème » individuel mais qu'elle a aussi une racine sociale, alors notre engagement devient apostolat social, surtout s'il essaie de se tourner aussi vers cette racine sociale pour agir sur elle. C'est dans cette mesure que l'Apostolat social nous concerne tous : si nous voulons travailler pour la justice, nous ne pouvons en rester à un engagement en faveur des individus, il nous faut aussi affronter la réalité dans sa dimension sociale (Jean-Paul II a mis en valeur la notion de structure de péché). L'Apostolat social est participation à la mission de l'Église ; ce n'est pas parce que celle-ci aurait une vision préétablie des rapports sociaux mais parce que la foi concerne tout l'homme : le salut passe par l'appartenance à des communautés humaines qui expérimentent la solidarité à laquelle l'Évangile nous appelle.

La Province est engagée dans l'Apostolat social à travers des groupes, des équipes, des institutions : outre les Jésuites en monde populaire, l'équipe du CERAS, ceux qui habitent dans des quartiers difficiles y participent aux structures collectives, ceux qui travaillent dans des institutions spécialement attachées à donner une chance à des jeunes en reprise de formation¹ ; le Centre Porte Haute de Mulhouse, orienté vers le soutien aux études de jeunes scolaires qui ont besoin d'une aide sociale ; ceux d'entre nous qui sont engagés dans des structures d'Église comme Justice et Paix et le Secours Catholique ; ceux qui, de près ou de loin, toujours en collaboration avec d'autres, participent à l'action en faveur de l'homme en agissant sur les réalités sociales pour que soient respectés et trouvent une place dans la société ceux qui, d'une manière ou d'une autre, sont sans droit : les migrants, ceux qui sont dans une situation de précarité, ceux qui sont exclus du travail et du logement, les prisonniers ; les plus jeunes qui ont décidé de se réunir pour partager ces questions dans le groupe « Sarepta ». Enfin, les efforts faits pour nous engager davantage dans le Service Jésuite des Réfugiés (JRS), en France et dans d'autres pays, sont évidemment à placer dans l'Apostolat social.

Jean-Noël Audras, S.J.
Provincial de France
Maison Saint Régis
7 rue Beudant
75017 Paris
FRANCE

+33 1 4293 5831 (fax)
sjfrance@jesuites.com

+ + + + +

¹ Groupe des sept institutions de formation de jeunes adultes : trois issues de l'ICAM (Institut Catholique d'Arts et Métiers) plus l'école de production de l'ICAM-Toulouse, l'AFEP (Association Forézienne d'Écoles de Production) à Saint-Étienne, l'AFEPT (Association pour la Formation et l'Éducation Permanente à Tivoli) à Bordeaux, et l'ASPROCEP (Association Provençale de Culture et d'Éducation Populaire), grosse institution marseillaise sous la tutelle de la Société de Jésus-Christ).

RECENSION d'un LIVRE : ***Néolibéralisme : Propositions et Contre-Propositions****

Ildefonso Camacho, S.J.

Le 14 novembre 1996, les Pères Provinciaux de la Compagnie de Jésus de l'Amérique latine rendirent publique une lettre intitulée « Le néo-libéralisme en Amérique latine », accompagnée d'un document de travail dans lequel étaient développés de façon plus technique quelques-uns des points de la lettre¹. La lettre, il va de soi, ne prétendait pas donner le dernier mot sur un thème si débattu aujourd'hui : son intention était, plutôt, d'inviter jésuites et laïcs liés à la Compagnie, de même que les institutions jésuites, à poursuivre leurs recherches sur la question. Concrètement, il était demandé à nos universités et à nos centres de recherche une étude intellectuelle vigoureuse et de grande envergure du libéralisme dans les sciences sociales, la théologie et la philosophie, afin d'explorer la profondeur de ses assises rationnelles et ses effets sur la vie humaine et l'environnement.

L'Université Alberto Hurtado de Santiago du Chili a répondu à cette invitation en organisant un séminaire interdisciplinaire avec des sessions entre mai 1997 et juin 1999. Le numéro de *Persona y Sociedad* que nous présentons rassemble une ample sélection des résultats de ce séminaire. Les dix-neuf contributions qui composent le présent volume se divisent en quatre rubriques principales :

- Antécédents philosophiques et idéologiques
- Aspects économiques
- Aspects socio-politiques
- Evaluations éthiques et théologiques

Cette structure donne une idée non seulement de la fidélité avec laquelle le séminaire a répondu à l'invitation des Provinciaux à organiser un effort interdisciplinaire, mais aussi de la manière exhaustive dont on a traité ce thème.

Cela me paraît particulièrement d'un intérêt énorme de commencer avec les antécédents idéologiques et philosophiques du néo-libéralisme. Jorge Larraín, « Situer le néo-libéralisme dans son contexte », fait ressortir comment ce courant de pensée est lié aux diverses écoles libérales suscitées par les auteurs classiques (Benjamin Constant, Alex de Tocqueville, Adam Smith et John Stuart Mill). D'autres contributions parlent de Friedrich von Hayek, l'autorité la plus citée aujourd'hui par les néo-libéraux.

À noter spécialement dans le débat sur les antécédents, l'essai de Raúl Vergara, « Le sentiment moral de la sympathie et la recherche de l'intérêt propre chez Adam Smith », même s'il se situe dans la rubrique « Evaluations éthiques et théologiques ». L'essai étudie sous tous ses aspects la pensée d'Adam Smith, dont les néo-libéraux d'aujourd'hui se considèrent les héritiers et fidèles disciples, se demandant si le maître est correctement interprété. Parce qu'il y a des motifs de soupçonner que Smith est trop simplifiée aujourd'hui dans le but d'appuyer la thèse néo-libérale de l'importance absolue du marché : à cette fin Vergara examine certains passages bien connus

* Publié comme numéro spécial de la revue *Persona y Sociedad* 13:2 (août 1999), pp. 271.

¹ *Promotio Iustitiae* 67 (mai 1997), 43-61.

de son œuvre magistrale *La richesse des nations*. Il fait voir comment cette œuvre ne peut se comprendre comme une rupture avec ce que Smith tenait dans son ouvrage antérieur, *Théorie des sentiments moraux*, écrit quinze ans plus tôt, mais plutôt qu'il dépend des présupposés moraux de celle-ci. Après tout il est difficile d'admettre une telle dichotomie dans la pensée de qui a enseigné pendant des années l'éthique économique : bien plutôt, les présupposés éthiques de la *Théorie des sentiments moraux* doivent servir à nuancer et à préciser le sens du contenu de ses œuvres économiques.

L'article de Joseph Ramos, « Sommes-nous néo-libéraux aujourd'hui ? Un équilibre des réformes structurales néo-libérales en Amérique latine », est une excellente étude des aspects économiques. L'auteur, directeur de la Division de développement productif et d'encadrement de la CEPAL², fait une analyse minutieuse des sept principales réformes structurales promues par le néo-libéralisme en Amérique Latine, exposant en même temps la position des auteurs néo-structuraux dans chacun des domaines suivants : politique macro-économique, réforme de l'impôt, déréglementation commerciale, libéralisation financière, privatisation, réforme du système des retraites, réforme du marché du travail. Ramos ne s'oppose pas systématiquement à toutes ; dans chaque cas il considère l'ultime finalité de la réforme et comment elle doit être exécutée. En même temps, il fait l'autocritique du modèle structuraliste promu par la CEPAL depuis les années 50, qui était en crise grave au milieu des années 70. Avec un équilibre et une sérénité dignes d'éloges il analyse chaque aspect de la question, apportant en même temps des propositions pour une meilleure mise en œuvre de ces politiques pour un développement plus équitable en Amérique latine.

Les aspects socio-politiques d'habitude attirent moins l'attention tant des critiques que des défenseurs du néo-libéralisme. Cela s'explique en partie parce que le néo-libéralisme suppose une interprétation de toute la société à partir du point de vue de l'économie, et plus concrètement du marché et de sa logique la question. Cependant, n'est pas sans intérêt de comprendre comment cette approche dépouille la politique de ses valeurs les plus authentiquement démocratiques et la réduit à une pure gestion des affaires publiques, entendue à partir des lois du marché. Une revalorisation de la politique comme démocratie et participation est un complément indispensable par rapport à une interprétation conduite par la seule économie du marché, au modèle offert comme alternative à celui qu'offrent les néo-libéraux.

Mais, l'objectif principal du séminaire était de confronter le néo-libéralisme à une position éthique et chrétienne. De fait, toutes les contributions portent l'empreinte de cette préoccupation, sans que cela serve d'alibi pour éluder des analyses techniques complètes. Cependant, les articles du dernier bloc abordent plus explicitement cette perspective. L'article initial de cette partie « La vie économique à la lumière de la Bible », par Beltrán Villegas, SS.CC., offre un cadre suggestif de discussion à partir des textes bibliques, sans pour autant prétendre y trouver une réponse directe aux points de vue néo-libéraux. Dans cette partie nous rencontrons des auteurs aussi différents que Michael Novak et Amartya Sen – ce qui montre comment bien des auteurs, à partir d'un souci commun pour l'éthique, peuvent arriver à des conclusions très différents. On ne peut éviter cela dans un engagement sérieux à analyser le néo-libéralisme ; en fait, il y a obligation à examiner cette divergence de positions sans excuses *a priori*.

Cette quatrième et dernière rubrique se termine sur un long article de Tony Mifsud, S.J., « Analyse éthique du néo-libéralisme », qui vise à une évaluation globale de la position, critique mais libre de toute « satanisation » du néo-libéralisme. Dans cet essai, on étudie à nouveau le

² CEPAL : *Comisión Económica para América Latina y el Caribe*.

marché (thème d'autres contributions dans la section sur les aspects économiques), pour mettre en relief ses possibilités, mais aussi ses limites.

Le volume se termine sur deux appendices. Le premier examine la controverse suscitée par la lettre des Provinciaux jésuites dans le quotidien chilien *El Mercurio* ; alors que deux articles étaient vigoureusement critiques, Jorge Larraín (déjà cité plus haut) se charge de les réfuter tous les deux. Le second appendice est une bibliographie limitée – aux quelques exceptions – aux publications latino-américaines.

Il a été impossible de passer en revue chacune des dix-neuf contributions du volume, même si toutes méritent un commentaire. Considérant l'ensemble de ce travail, il faut apprécier l'effort interdisciplinaire, si propre à un centre universitaire, où il a été possible de réunir des spécialistes très différents (pas tous de l'Université hôtesse) autour d'un thème si complexe et actuel. L'attitude dominante est, sans aucun doute, critique du néo-libéralisme. Mais ce n'est pas une critique irréfléchie et hâtive, mais sérieuse et bien fondée. La critique principale vise clairement l'absolutisation du marché, que le néo-libéralisme considère non seulement comme un mécanisme capable, à lui seul, de garantir les résultats économiques les meilleurs et les plus équitables, mais aussi capable par sa logique interne de diriger le fonctionnement de la société à tous les niveaux. Cela rencontre les affirmations les plus catégoriques des Provinciaux jésuites : « Le néo-libéralisme, comme on l'entend en Amérique Latine, est une conception radicale du capitalisme qui tend à absolutiser le marché jusqu'à en faire le moyen, la méthode et la fin de tout comportement humain intelligent et rationnel ». Il est important de souligner que ce point de vue n'est pas l'apanage du néo-libéralisme dans sa forme latino-américaine.

Ildefonso Camacho, S.J.
Faculté de Théologie
Apartado 2002
18080 Granada
ESPAGNE

+34 958 162 559 (fax)
icamacho@moebius.es

Persona y Sociedad
ILADES
Casilla 14446 Correo 21
Santiago
CHILI

+56 2 6986 873 (fax)
ujah@uahurtado.cl

+ + + + +

LETTRES

À l'éditeur du *Promotio Iustitiae* :

J'aime la description que le Père Henry Volken donne du « rêve de Dieu d'une famille humaine unie, solidaire et vivant en paix en frères et sœurs universels ». Je considère que c'est un exercice valable d'essayer de discerner les grands traits du rêve divin. Quelle sorte de monde aimerai-je voir en 2030, sans tenir compte de tous les obstacles ? Porter un tel rêve m'aide à évaluer ce qui se passe aujourd'hui et comment je peux contribuer à faire du rêve de Dieu une réalité.

Dans le numéro de mai 2000 de *Promotio Iustitiae*, un des aspects de la justice sociale semble avoir été négligé : la responsabilité corporative. Les trusts prennent des décisions cruciales pour

la justice sociale. La Compagnie de Jésus ainsi que nos institutions apostoliques détiennent des actions dans certains trusts.

Les Constitutions de la Compagnie de Jésus et les Normes Complémentaires :

Les biens temporels de la Compagnie seront regardés comme les biens propres de notre Seigneur Jésus Christ et le patrimoine des pauvres du Christ... Tous les Supérieurs et chargés d'office veilleront soigneusement à ce que, dans l'administration et surtout dans le placement de l'argent de la Compagnie, des Provinces, des communautés et des institutions apostoliques, la justice sociale ne soit pas lésée, ou bien à ce que l'on se soucie suffisamment de la promotion de cette justice*.

Je pense que tous nos étudiants, anciens élèves, membres de nos paroisses, retraits devraient savoir ce qu'est la responsabilité corporative et ses implications par rapport à la justice sociale. Je pense que nous devrions tous entreprendre une analyse socio-culturelle du trust moderne, de son histoire et de l'impact qu'il a aujourd'hui sur les travailleurs, l'environnement et les pauvres.

Benjamin J. Urmston, S.J.
Xavier University
3800 Victory Parkway
Cincinnati, OH 45207
U. S. A.

+1 513 745 3371 (fax)
urmston@admin.xu.edu

+ + + + +

À l'éditeur :

L'appel pour l'annulation de la dette du Tiers Monde m'a particulièrement intéressé¹. C'est le texte le plus détaillé que j'aie eu l'occasion de lire et il laisse pressentir que le problème soulevé fait partie d'un ensemble beaucoup plus vaste. Permettez-moi quelques réflexions à son sujet.

L'appel dont vous m'apprenez l'existence a été signé par plus ou moins la moitié des Supérieurs majeurs de notre Compagnie. D'où vient cette limitation ? Les autres l'auraient-ils refusé ? N'ont-ils pas été invités à le signer et pourquoi ?

Ne doit-on pas craindre que le geste, pour spectaculaire qu'il paraisse, retombe malgré tout dans la catégorie bien caricaturée par Joan Chittister, O.S.B. : « Nous adoptons des résolutions, des prises de position et des mesures qui sont sauvagement prophétiques et prophétiquement sauvages ; aussitôt fait, nous nous empressons de nous retirer dans nos petits univers en attendant que quelqu'un d'autre passe à l'action »².

Plus important : peut-on se contenter de cette seule demande ? Supposons, par pure utopie, que les membres du G 8 annulent totalement et effectivement cette dette et se bornent à ce seul point. Combien de temps faudrait-il pour que la dette réapparaisse dans toute son horreur ? Dix ans,

* NC 216, 217

¹ *Promotio Iustitiae* 71 (juillet 1999).

² Joan Chittister, O.S.B., *Le feu sous les cendres*, Montréal : Bellarmin, 1998, 134.

cinq ou moins encore ? Nous nous trouvons en effet devant un « canal d'irrigation » comptant au moins trois brèches majeures (et peut-être même plus). Alors, à quoi sert de n'en boucher qu'une ? La dette elle-même devrait certes faire l'objet d'une étude détaillée selon les cas et les pays.

Mais il y a d'abord les causes lointaines qui ont empêché et continuent d'empêcher les pays pauvres de se développer normalement. La colonisation « économique », faisant suite à la colonisation d'occupation et à la traite des esclaves, ne continue-t-elle pas à faire fixer par les pays riches le prix des denrées qu'ils achètent aux pays pauvres (richesses minières, café, etc.) et le prix des produits finis qu'ils leur vendent ? Ne continue-t-elle pas à exploiter à leur profit les meilleures terres (la « guerre des bananes », par exemple) sans laisser aux autochtones assez de terrain pour assurer leur propre nourriture ?

Les entreprises des pays riches et leurs gouvernements ne soutiennent-ils pas (ou ne provoquent-ils pas) en sous-main l'agitation politique des pays pauvres de façon à les pousser aux achats d'armes et à la guerre civile ? La principale exportation des États-Unis n'est-elle pas les armes et non les céréales ?

L'argent renvoyé à ces pays n'est-il pas trop souvent remis à des gouvernants dont la première préoccupation est de se remplir les poches et celles de leurs partisans ? Combien de travaux ne sont jamais achevés ? Dans combien de cas les médicaments se retrouvent-ils au marché noir au lieu de parvenir aux hôpitaux ? L'on pourrait continuer la liste et elle serait longue.

Enfin, ne devrait-on pas se demander si l'aide au Tiers Monde ne tend pas trop souvent à exporter notre idée du progrès (surtout celle des USA) sans vraiment nous demander si elle répond aux aspirations profondes de ces peuples et aux très réelle richesses de leurs cultures ?

Alors, ne rien faire ? Ou, au contraire, s'engager plus à fond et en connaissance de cause ? Certes, cela demandera une connaissance suffisante des problèmes et de leur intrication, faute de quoi on ne verra pas ce qu'il faut faire ni ce qu'il est réellement possible d'entreprendre dès maintenant, chacun et tous ensemble. Cela nous obligera assurément à commencer par balayer d'abord devant notre propre porte, mais nous n'en serons que plus forts pour demander aux autres de faire de même devant la leur. Bon courage et merci d'avance !

Léon Renwart, S.J.
rue Grafé, 4/1
B-5000 Namur
BELGIQUE

+32 81 724 655 (fax)

Pour informations ultérieures contacter :

JDRAD – Jésuites pour la Réduction de la Dette et le Développement
26, Upper Sherrard Street
Dublin 1
IRLANDE

+353 1 8364377 (fax)
cfj@s-j.ie
www.jesuit.ie/jdrad/

+ + + + +